

**Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 17 novembre 2014**

Présents

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
COUCUREAU Martine
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
CHEVREAU Josette
MANGEOT Denis
ASSELINEAU Christian
DUCHEMIN Véronique
DEMAY Thierry
BLOIN Denis
BOCQUET Christophe
VEYCHARD Christophe
LOUIS Véronique
JOUY Vérohanitra
WICKERS Franck
CORNETTE Marie-Jeanne
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
JAILLET Pascal
PASSAS Joël
BOUJLILAT Hicham
ESPINASSE Jean-François
MOLINA Isabelle

Absents

BOTTE Anne-France	Pouvoir à M. VENEAU
FOREST Isabelle	Pouvoir à Mme HENRY
MOUAT Chérif	Arrivé à 19 h 23



Cosne-Cours-sur-Loire, le 17 novembre 2014

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Lundi 17 novembre 2014 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. DOB – Débat d'Orientation Budgétaire 2015.
2. Ecole Notre Dame : Subvention année scolaire 2014/2015.
3. Exercice 2014 – Fonds Façades – Attribution d'une subvention d'équipement.

B) AGENDA 21

4. Attribution d'aides en faveur du développement durable

C) CUCS

5. Attribution de subventions.

D) AFFAIRES GENERALES

6. Rapport d'activité 2013 de la CCLN.
7. Modification taxes cimetière.
8. Recensement de la population 2015.

E) AFFAIRES JURIDIQUES

9. Procédure de biens vacants et sans maîtres : succession des époux Lonchant.
10. Renouvellement de la convention relative à l'organisation de la viabilité hivernale.
11. Cession d'une propriété non bâtie située Les Champs de Fouilleux à Villechaud.
12. Animation des marchés : approbation du règlement du jeu concours gratuit.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :

1

F) AFFAIRES TECHNIQUES

13. Rue Caumeau - Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange.
14. Installation et exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Pougny – observations de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire.
15. Demande d'autorisation en vue de la régularisation administrative des ouvrages de gestion des eaux pluviales de la Zac du secteur sud de Cosne-Cours-sur-Loire.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

16. Demande de subvention « Etude habitat en centre ville »

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire



Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal du 17 novembre 2014

Michel Veneau

Nous avons le quorum. J'ai deux pouvoirs. Mme Isabelle Forest donne pouvoir à Mme Henry. Mme Anne-France Botté donne pouvoir à moi-même.

Il faut désigner un ou une secrétaire. Est-ce que Marie-Jeanne Cornette accepte ? Oui.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2014
--

Y a-t-il des observations par rapport au dernier conseil municipal ?

Alain Dherbier

Oui, Monsieur le maire. Page 16, en bas de page, avant-dernier paragraphe, il est précisé (ce sont les propos retranscrits) : « j'ai trois questions concernant les APCP, rue Lafayette, acquisition du bâtiment, 226 000 euros ; de quel bâtiment s'agit-il ? Ce n'est pas un bâtiment. » Et la réponse est inaudible. Plus loin, on a : « d'accord, maison médicale, 50 000. »

Si on pouvait préciser exactement de quoi il s'agissait, ça serait bien.

Michel Veneau

Il s'agit du terrain rue Lafayette pour 226 000 euros. Et pour la maison médicale, il s'agit des travaux à réaliser pour la future maison de santé pluridisciplinaire sur le site de la maison médicale actuelle.

Pascal Jaillet

En page 30, il y a des propos qui vous sont attribués et je pense que c'est plutôt moi qui les ai tenus : quand j'ai demandé à M. Bloin s'il avait des vellétés.

Michel Veneau

On va modifier.

Sur table, vous avez les décisions prises sur délégations. Avez-vous des observations par rapport à ces documents ?

Alain Dherbier

Oui. Concernant la convention de la mise à disposition d'un local communal avec l'association de soins et services à domicile, l'Assad, je connais les problèmes de cette association. J'avais reçu à une époque le président d'alors et la directrice. Je suis tout à fait pour qu'on les aide. Mais ce qui m'intéresse, c'est de savoir le montant que ça représente, parce que je ne l'ai plus en tête. Le loyer du 1^{er} mai 2014 au 31 décembre 2015.

Thierry Demay

On vérifie quand même, mais si je ne me trompe pas, c'était à peu près 1 400 euros par mois. Si on multiplie par le nombre de mois, ça fait le total de la somme.
Le montant exact est de 1 310,34 euros par mois.

Pascal Jaillet

Pourrait-on avoir le code d'accès wifi ?

Michel Veneau

Ce n'est pas une obligation. On va regarder.
C'est prêt.

Pascal Jaillet

Comme suite à votre accord signalé pages 29 et 30 du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre, suite à notre proposition faite en commission des finances du 12 novembre, nous vous demandons d'inscrire à l'ordre du jour de cette séance la création de la commission municipale temporaire de modification du règlement intérieur du conseil municipal pour traiter du sujet de l'expression de l'opposition sur le site internet de la ville.

Michel Veneau

Cette commission sera créée au moi de décembre, pour le conseil de décembre, pour le budget. On l'a évoqué l'autre jour.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

A. AFFAIRES FINANCIERES

1. DOB - Débat d'orientation budgétaire 2015

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous allons ce soir aborder 16 points, dont 1 sur table, à l'ordre du jour. Il nous appartiendra également d'échanger sur l'avenir de notre ville, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui, je vous le rappelle, est obligatoire. Cette présentation des options financières principalement retenues par l'exécutif doit être un moment de dialogue. Le débat budgétaire ne donne pas lieu à un vote. Il a pour but de permettre aux élus d'échanger sur les grandes orientations. A la clôture de ce dernier, il fera l'objet d'une délibération afin d'attester que le conseil municipal prend acte de sa tenue. Ce document sera transmis aux services de l'Etat afin qu'ils puissent s'assurer du respect de la loi. Aussi, je vous invite, et ce en dehors de tout clivage politique et autre position partisane, à participer à cet échange. Il en va de l'intérêt de tous.

Mesdames, Messieurs, je tiens aujourd'hui à vous faire part de mon inquiétude. La situation économique est grave. Elle est même alarmante dans l'ensemble de nos communes, à cause de la baisse des dotations de l'Etat, à laquelle viennent s'ajouter la montée en puissance de notre cotisation fonds de péréquation des ressources

intercommunales et communales, la prise en charge sur une année pleine des nouveaux rythmes scolaires. Tout cela a bien sur une conséquence directe : moins de dotations et plus de transferts de charges se soldent par moins de moyens financiers pour la ville. Que chaque commune soit sollicitée pour participer à l'effort du redressement des comptes publics me paraît logique et nécessaire. Par contre, que l'Etat en parallèle effectue des transferts de charges imputables au budget des communes, cela devient complexe. Le cumul des deux mesures – baisse des dotations et transfert de charges – me semble aujourd'hui disproportionné. Pourtant, face à cette situation, il m'apparaît nécessaire de faire acte de volontarisme. Je n'ai pas été élu par les Cosnois et les Coursois pour diminuer le niveau des services rendus aux habitants, ni pour réduire l'investissement. A court terme, cela entraînerait une chute de l'activité économique, et par voie de conséquence, de l'emploi. Aussi, depuis quelques mois, l'équipe municipale s'est mobilisée pour faire avancer les dossiers prioritaires. Tout d'abord, la mise en place du contrat de ville, qui se traduit concrètement aujourd'hui par une validation par le ministère du périmètre concerné. Le lancement de trois groupes de travail conjointement pilotés par Monsieur le sous-préfet et les services de l'Etat, Monsieur le président de la communauté de communes et moi-même pour la ville ; la création au mois de janvier d'un conseil citoyen. Tout cela devant aboutir à une signature officielle au mois de juin 2015.

Parallèlement à ce travail, j'ai souhaité solliciter les services de l'Etat afin que nous puissions, tout en avançant sur le dossier concernant la rénovation du quartier Saint-Laurent, mener une réflexion sur l'habitat en centre ville. Sur ce sujet, je pense que nous devons mettre en place un travail en profondeur, qu'il s'agisse de l'évolution de son attractivité commerciale et de l'évolution du bâti. Il en va de l'avenir de notre cœur de ville. Enfin, depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, notre priorité a été de travailler avec le corps médical, afin de le soutenir et de l'accompagner vers la création d'un projet de mutualisation. Celui-ci, je l'espère, devrait déboucher, à terme, sur la création d'une maison médicale pluridisciplinaire. Je supervise personnellement ce dossier qui me tient à cœur et qui est un enjeu majeur pour notre ville, tout en laissant travailler les professionnels de santé bien sûr, car dans ce domaine, rien ne pourra se faire sans eux. Tous ces projets, toutes ces ambitions, portées par les élus avec le soutien et l'amplification du plus grand nombre, méritent des réponses adaptées.

En tant que maire, je suis donc confronté à un double challenge. Impulser des projets nouveaux propres à l'accompagnement et le développement économique, ce qui n'est pas neutre ; et maîtriser le budget de la ville dans un contexte très difficile. Cette situation me contraint, au même titre que les maires de France, à faire un choix entre la hausse de la fiscalité et le recours à l'emprunt. En ce qui concerne la fiscalité, je maintiens ma position, à savoir diminuer de 3 % le taux des impôts locaux. En ce qui concerne l'emprunt, nous avons travaillé sur un plan pluriannuel d'investissement qui, loin de figer les choses, nous permet d'avoir une vision à long terme de nos besoins de financement. Pendant ce mandat, nous devons essayer de faire mieux avec moins. Nous ne pourrions pas le faire tout seul. Aussi, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire va-t-elle multiplier les collaborations avec ses partenaires, afin de mutualiser le plus possible les coûts, et également de veiller à une juste répartition des charges de centralité ou d'animation. J'aurai donc l'occasion de vous présenter, lors de notre prochain conseil, un budget resserré en fonctionnement, car nous devons rationaliser nos dépenses et optimiser nos recettes.

En ce qui concerne le budget d'investissement 2015, il sera ambitieux et maîtrisé. La majorité municipale souhaite aller de l'avant et ne pas se contenter de subir les événements. Je proposerai donc un budget d'investissement volontaire à la mesure des attentes des Cosnois et des Coursois. Notre ville doit être dans l'action, en mouvement, et prête à relever les défis de demain. C'est l'engagement que j'avais pris avec mon équipe lors de la campagne des municipales. C'est l'engagement que je confirme ce soir devant vous. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. Demay, adjoint chargé des finances.

Alain Dherbier

M. le maire, je demande la parole parce que je vous ai envoyé un mail il y a 3 jours en vous demandant d'apporter quelques précisions sur les documents que nous avons reçus. Pourquoi ? Parce que le DOB, c'est l'orientation, c'est ce que Cosne sera demain, c'est ce que vous prévoyez. Et malheureusement, on n'a pas suffisamment de précisions pour pouvoir échanger. On a un tableau des APCP où on n'a absolument aucune précision. On ne sait pas à quoi correspondent les sommes qui sont mentionnées. C'est pourquoi, personnellement, je vous demanderais de retirer ce point n° 1 de l'ordre du jour d'aujourd'hui, quitte, pour ne pas retarder la séance budgétaire que vous souhaitez faire avant fin 2014, à ce qu'on ait une réunion de conseil municipal exceptionnelle la semaine prochaine. Mais là, on ne peut vraiment pas apprécier...

Michel Veneau

Tout à l'heure, quand on va parler du futur budget pour le DOB, on a les grandes lignes, que ce soit sur les bâtiments, sur la voirie, vous avez vu les sommes. Et bien sûr qu'en face, je vais vous donner des détails sur les objectifs, sur les actions que nous allons mener pour 2015, que ce soit dans la partie voirie, bâtiments, et autres. On va vous donner des explications, sinon il n'y a pas de débat. Nous sommes bien obligés de vous donner quelques explications sur les sommes globales que l'on a marquées pour 2015. Il faut qu'on vous donne des détails, je le sais.

Alain Dherbier

C'est ce qu'on aurait souhaité avoir.

Michel Veneau

On va vous le donner tout à l'heure.

Le budget, on va le voter au mois de décembre. Et là, vous aurez tout le détail, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Aujourd'hui, on parle surtout de l'investissement dans le cadre d'un DOB, vous le savez comme moi. Bien sûr qu'on va répondre à vos questions sur les investissements. Vous avez 5 ou 6 lignes en investissement : on va détailler ces sommes, qui sont globales actuellement.

Je ne reporte pas le DOB. Je ne peux pas parce que les services doivent travailler pour le budget, il faut finaliser tous nos dossiers. Il n'est pas possible de reporter.

Hicham Boujlilat

Pour compléter et appuyer la demande d'Alain Dherbier, nous ne souhaitons pas que le vote du budget soit frappé de nullité. Nous souhaitons simplement vous rappeler deux choses.

La première, c'est que le débat d'orientation budgétaire, contrairement à ce que vous venez d'indiquer, on parle de l'investissement mais aussi du fonctionnement. Vous avez parlé de dotations de l'Etat, de budget de fonctionnement à réduire, de fiscalité. C'est du fonctionnement, ce n'est pas de l'investissement. Un débat d'orientation budgétaire s'intéresse évidemment aux investissements qu'on envisage, mais également la manière dont on souhaite y procéder.

La deuxième, vous rappeler l'article 24 alinéa 1 de notre règlement intérieur, qui dit la chose suivante : « Pour la préparation du débat d'orientation budgétaire, chaque conseiller municipal reçoit en même temps que sa convocation l'information permettant l'accès aux documents et aux données synthétiques sur la situation financière de la commune, contenant notamment les recettes et les dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement, et les éléments d'analyse rétrospective et prospective. Le rapport complet (celui que vous allez probablement présenter ce soir) est également tenu à la disposition des conseillers en mairie au moins 5 jours francs avant la séance. L'ensemble des directeurs et chefs de service peuvent assister à la séance... »

Nous avons demandé – notamment à la suite d'une de vos interventions lors du dernier conseil municipal où vous avez dit : demandez-nous les choses avant comme ça on vous les passe, ça évite d'avoir des débats inutiles et longs en conseil municipal – on vous a demandé cela par écrit. Alain Dherbier vous l'a demandé la semaine dernière. On est même venu en mairie vendredi, par l'intermédiaire de Pascal Jaillet. Et nous n'avons pas eu ces documents. Aujourd'hui, d'une part nous n'avons pas ces documents ; d'autre part, il nous est difficile de préparer en bonne et due forme un conseil municipal dans ce cadre-là. La seule chose que nous avons, ce sont des documents sur lesquels les seuls points de prospective sont les points suivants : des taux de fiscalité pour 2015 et un tableau d'autorisation et de crédit de paiement avec des chiffres. Il n'y a aucun élément d'analyse ou de prospective sur lequel on peut s'appuyer.

On fera un recours si vous nous y contraignez. Mais ce serait dommage que le budget soit frappé de nullité pour cela. On souhaite travailler en bonne intelligence, mais il faut nous en donner les moyens.

Michel Veneau

Vous ferez un recours si vous voulez, c'est votre droit, on le respecte. Mais on ne vote pas aujourd'hui. On va débattre sur des grandes lignes. On vous annonce que la fiscalité va baisser de 3 %. On va vous présenter les tableaux tout à l'heure, vous savez compter comme nous. Vous allez prendre votre machine, vous allez multiplier par 3 % et vous allez avoir la somme que l'année prochaine, la collectivité...

Bien sûr que si Monsieur, au niveau des impôts, c'est comme ça que ça va se passer. J'ai même déjà fait le compte avec les services. C'est tout simple.

Hicham Boujlilat

Si on ne parle que de la fiscalité, il n'y a pas de problème.

Michel Veneau

Pour la fiscalité, vous n'avez pas besoin de tableau. On baisse de 3 %.

Hicham Boujlilat

Si on ne parle aujourd'hui que de la fiscalité,

Michel Veneau

Mais on ne va pas parler que de la fiscalité.

Hicham Boujlilat

Il n'y a aucun problème. En revanche, si on parle d'autres choses, dont on n'a pas les éléments... La fiscalité, on l'a vue, la baisse de 3 points. Là-dessus, on a fait les calculs. On vous montrera aussi nos calculs par rapport à ceux que vous avez pu faire. Des calculs très concrets. Là-dessus, il n'y a aucun problème si on ne parle que de ça. Si on parle d'autres choses sur lesquelles nous n'avons pas eu les éléments, alors que c'est prévu dans notre règlement intérieur, c'est plus gênant.

Michel Veneau

Je passe la parole à M. Demay.

Thierry Demay

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Après avoir entendu la présentation des grandes orientations effectuées par Monsieur le maire, je vais exposer les grandes lignes directrices qui prédominent le contexte dans lequel s'inscrira notre projet de budget 2015. Monsieur le maire vient de vous faire part de son analyse sur le contexte économique général qui, comme vous le savez, va impacter notre budget. Vous n'êtes pas sans ignorer que nous sommes dans une perspective budgétaire complexe, où malheureusement, aucun voyant n'est au vert. Nous sommes tous dépendants d'une situation que nous n'avons pas choisie. Nous devons, dans ce contexte, faire au mieux et prendre les mesures qui s'imposent pour répondre aux attentes des Cosnois et des Coursois.

Ainsi, afin de bien vous faire comprendre l'impact de la situation économique sur nos finances, je prendrais quelques exemples. Une croissance très faible signifie l'augmentation des demandeurs d'emploi. Cela se traduit notamment par moins de revenu fiscal. Une chute de l'activité économique a une incidence sur nos revenus – la TLPE – mais elle engendre également une demande accrue de l'aide sociale et le recouvrement de plus d'impayés dans nos prestations. Une stagnation des investissements peut s'évaluer à notre niveau par une diminution des demandes de permis de construire propres à générer de l'activité. Enfin, la crise économique a un impact direct sur l'activité du commerce. Voici quelques exemples qui peuvent vous permettre d'associer les effets de la situation économique nationale sur notre budget.

D'autre part, la stagnation de la dotation générale de fonctionnement depuis quelques années, puis sa diminution se traduisent par une baisse de 130 000 € sur le budget 2014. Elle passera à 268 874 € en 2015. Parallèlement à cela, le fonds de péréquation intercommunal fait passer notre contribution de 86 000 à 200 000 € en 2015, avec une estimation qui pourrait atteindre 292 000 € en 2016.

Enfin, pour conclure cet exposé du cadre contraint de cet exercice budgétaire 2015, la mise en place des rythmes scolaires, qui incombe à la collectivité, engendre une dépense supplémentaire de 127 000 €, déduction faite de l'aide de l'Etat. L'impact de l'augmentation de la TVA, estimée sur nos dépenses de fonctionnement, ou encore la revalorisation des bas salaires, que je ne conteste pas, alourdissent encore les charges obligatoires de notre commune. Pour faire simple, la situation peut se résumer de la façon suivante : moins de recettes, plus de dépenses imposées, égale une équation budgétaire difficile à réaliser.

Vous l'aurez compris, nous devons faire face à une hausse de nos dépenses structurelles et à une baisse de nos recettes, qu'elles proviennent de l'Etat ou d'autres redevances. Dans ce contexte difficile, le budget 2015 devra s'inscrire plus que jamais dans le cadre d'une gestion rigoureuse, tout en maintenant les grands équilibres budgétaires.

Je vais maintenant vous présenter la situation financière de notre collectivité. Malgré les difficultés, nous réalisons un excédent brut courant. Je pense toutefois que celui-ci, avec le temps, deviendra de plus en plus limité. Notre ville, malgré un surcroît d'endettement en 2009, puis en 2011, dû à des dépenses d'investissement, dispose encore de plusieurs marges de manœuvre.

Les dépenses d'investissement depuis deux années ont été réalisées sans avoir recours à l'emprunt. Malgré les difficultés, nous devrions en 2014 stabiliser les charges de fonctionnement. Par contre, nos produits de fonctionnement subiront une baisse liée à la chute de la DGF (dotation globale de fonctionnement), que nous ne pouvons pas compenser.

Je souhaiterais, avant d'en terminer, effectuer un focus particulier sur la dette. Monsieur le maire, dans son texte d'orientation, a mis l'accent sur les projets d'investissements de la nouvelle équipe municipale. Pour financer ces derniers, nous devons avoir recours à l'emprunt, tout en respectant les grands équilibres, afin de ne pas fragiliser les finances de la ville.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à travers cette présentation, ce que nous pouvons dire du contexte actuel dont le cadre devra s'inscrire au budget 2015.

Je pense que même au niveau de la communauté de communes, vous avez exactement la même analyse que nous sur ces grands points, puisque dans la lettre de la CCLN, la vice-présidente chargée des finances a bien dit que c'était une période charnière, qu'il allait falloir réfléchir différemment car nous aurions de moins en moins de recettes. Ceci est dû au moindre engagement de l'Etat. Je pense qu'on est dans les deux collectivités, dans le même sens.

Alain Dherbier

Pour ce qui concerne la communauté de communes, on en parlera en dehors de cette assemblée.

Michel Veneau

M. Dherbier, tout à l'heure, j'ai bien dit : toutes les communes de France, tout le monde est impliqué, on le sait. Il ne faut pas se voiler la face. Ce n'est pas la faute du gouvernement, c'est le contexte depuis des années, qui se cumule. Et à force, malheureusement, aujourd'hui, on a moins de recettes. On est dans une situation qui fait qu'on est tous en difficulté. Mais on ne tape pas pour ça sur le gouvernement à tour de bras. C'est la situation. Et c'est malheureux pour la France et pour les communes.

Avez-vous des questions sur le débat d'orientation budgétaire ?

Pascal Jaillet

Une première série de remarques ou de questions sur la fiscalité. Je vais rappeler vos promesses de la campagne électorale : une baisse des impôts de 3 % par an pendant toute la durée du mandat, ce qui correspond à une baisse de 18 %. Or, la réalité que l'on a pu découvrir dans le document réduit que vous nous avez mis à disposition sur

extranet, on remarque qu'il ne s'agit pas d'une baisse des impôts, mais d'une baisse du taux des impôts. Ce que vous avez précisé tout à l'heure dans votre préliminaire. Ce n'est pas ce qui était écrit dans vos tracts et ce que vous avez promis. Si je fais un calcul sur une taxe d'habitation avec votre promesse (- 3 % sur l'impôt), cette taxe d'habitation en 2014 est de 358 €. Si j'applique - 3 %, ça nous donne 347 €. C'est ce que je devrais payer en 2015. Si je corrige les bases comme vous l'avez fait sur le tableau avec 1 %, à partir de ces 347 € d'impôt, j'obtiens un taux qui devrait être de 11,48 %, au lieu du 11,62 que vous appliquez. Ce qui correspond sur la taxe d'habitation, part communale uniquement...

Michel Veneau

Bien sûr, on a bien compris...

Pascal Jaillet

Merci. Ce qui signifie qu'il y aurait dû y avoir une baisse d'impôt de 11 € sur la part communale. Avec votre calcul où vous intégrez l'augmentation des bases, on arrive à - 7 €. Si je continue l'exemple et si j'ajoute la taxe sur le foncier bâti, on arrive aussi à 11 €, ce qui fait un total de réduction des impôts, part communale, pour un citoyen qui paie 368 € d'impôt, de 22 € normalement, d'après vos promesses. Or, le calcul que vous appliquez actuellement donne 15 €. Donc, il manque un tiers. Vous ne respectez pas votre promesse de 30 %.

Michel Veneau

M. Jaillet, déjà, vous avez parlé de document réduit. Donc, vous avez déjà des informations. Quand M. Dherbier dit qu'il n'y a pas d'information...

Pascal Jaillet

Oui, on vous l'a dit.

Michel Veneau

Vous m'aviez dit que vous n'aviez aucune information pour le DOB. C'est faux.

Hicham Boujlilat

Vous verrez le compte rendu, vous avez une mémoire sélective. On vous indiquait qu'on avait un document sur lequel on n'avait que des taux de fiscalité pour 2015 et que des chiffres liés à des APCP. Il n'y avait rien d'autre. Ce que vous nous avez présenté très vite - je sais que nous avons tous un talent et une mémoire exceptionnelle pour assimiler 10 slides avec des chiffres en millions d'euros, mais ce que vous avez projeté, nous aurions aimé l'avoir, auquel cas, on n'aurait pas fait de remarques. Ce que nous avons eu, c'est simplement ce qu'on vous a indiqué sur le taux de fiscalité et les APCP. On ne sait pas ce qu'il y a derrière.

Pascal Jaillet

Toujours sur le chapitre de la fiscalité, est-ce que dans les années à venir, vous allez intervenir sur d'autres leviers que les taux d'impôt ?

Michel Veneau

Pour la baisse, au niveau des Cosnois ?

Pascal Jaillet

Je ne sais pas. Est-ce que vous allez intervenir sur d'autres leviers ? Il existe d'autres leviers que les taux.

Michel Veneau

Pour diminuer la charge des Cosnois ? Quelle question vous posez ? Je ne vous comprends pas. Posez-moi une question plus claire, je ne vous comprends pas.

Pascal Jaillet

Le clin d'œil est en trop, M. le maire. Le clin d'œil est en trop.

Michel Veneau

Je n'ai fait de clin d'œil à personne.

Pascal Jaillet

Soyez au moins honnête !

Michel Veneau

M. Jaillet, sur quel autre levier ?

Pascal Jaillet

M. le maire, vous avez 31 ans d'expérience d'élu. Vous connaissez les leviers bien mieux que moi.

Michel Veneau

Non

Pascal Jaillet

Mais si. Je vous demande : est-ce que dans les années à venir, vous avez envisagé d'intervenir sur d'autres leviers que les taux ?

Michel Veneau

Non, que les taux pour l'instant.

Pascal Jaillet

Très bien. J'ai encore deux questions sur la fiscalité.

Est-ce que vous avez estimé l'impact sur la fiscalité communale de la baisse de la démographie, que vous annoncez dans un de vos documents de campagne ? Est-ce que vous l'avez prévu ? Et quel est le résultat de cette analyse ?

Michel Veneau

Le résultat, c'est qu'il faut qu'on fasse revenir des gens à Cosne dans les 6 ans. C'est l'objectif.

Pascal Jaillet

Ça, c'est un objectif. Mais combien de milliers d'euros ?

Michel Veneau

Je ne sais pas faire ça. Si vous savez le faire, moi, je ne sais pas.

Pascal Jaillet

Allez-vous procéder, et si oui, comment, à l'alignement de la fiscalité déséquilibrée entre Cosne, Cours, Villechaud, Bohème ? Une fiscalité déséquilibrée que vous signaliez dans un de vos documents de campagne. Pour mémoire, en ce qui concerne la taxe foncière sur le bâti, on est respectivement à 533 euros, 348 euros, 480 euros et 483 euros. Allez-vous aplanir ces montants ?

Michel Veneau

Bien sûr qu'on va demander à l'Etat. M. Bloin nous en parle déjà depuis des années. Déjà du temps de M. Béguin. Il est important que l'on revoie ces problèmes de base au niveau des impositions. Parce que c'est vrai que comme c'est calculé actuellement, je trouve que c'est injuste. Si on peut, bien sûr qu'on va faire...

Pascal Jaillet

Avez-vous prévu d'intervenir ?

Michel Veneau

Bien sûr.

Hicham Boujlilat

Sur cette question de lissage de la fiscalité sur l'ensemble du territoire communal, puisque vous venez d'annoncer que vous alliez lancer la réflexion, vous la lancez à partir de quand ? L'année prochaine ?

Michel Veneau

Ce n'est pas moi qui décide, c'est l'Etat.

Hicham Boujlilat

Non. Si je vous pose la question c'est que vous avez la possibilité de créer une commission et de reprendre. C'est clairement institué. Cette commission est présidée par le maire. Ce n'est pas l'Etat qui décide, notamment depuis 82, qui préside certaines commissions et commissions municipales. Dans cette commission interviennent les représentants de l'Etat. Et ça permet de revoir l'ensemble des bases.

Michel Veneau

C'est ce que je vous ai dit tout de suite : on va voir avec l'Etat quand on va pouvoir mettre ça en place.

Hicham Boujlilat

Vous envisagez de le faire, mais vous allez solliciter l'Etat de manière à constituer la commission le plus rapidement possible.

Michel Veneau

Je viens de vous le dire. Je viens de vous répondre.

Hicham Boujlilat

Je vous posais la question pour avoir la réponse. Ce sera une bonne chose pour l'ensemble des habitants de la commune, ou pas.

Par rapport à la baisse des impôts, Pascal a évoqué, sur la base des chiffres, notamment 348 €, etc. J'ai capacité à voir les choses dans la globalité. J'ai pris ma taxe d'habitation et ma taxe foncière, que j'ai ici (ça évitera de dire que je mens et que c'est faux). J'ai fait les mêmes calculs, j'ai augmenté les bases de 1 % - ce qui est prévu. J'ai appliqué la baisse de 3 % sur la part communale. Sur mon foncier, il y aura effectivement une baisse d'impôt, de l'ordre de 6 €, si on vote les taux que vous nous avez indiqués à l'instant. J'aurais une baisse de 6 € sur ma taxe foncière. Et sur ma taxe d'habitation, ça me fera une baisse de 2 €. Taxe d'habitation + taxe foncière = une place de cinéma + le petit paquet de popcorn ! (le grand est un peu plus cher) 8 € de baisse. On peut le calculer si vous contester ce que j'ai indiqué. J'ai amené mes taxes d'habitation et foncières que je paie sur Cosne. Ce qui me désole, c'est que pour 8 € que je vais gagner, la commune de Cosne va perdre un peu plus de 101 000 € (je parle sous couvert de M. Demay). 101 000 € pour faire gagner à 5 500 contribuables environ des sommes aussi dérisoires que celle que je vous ai indiquées. J'ai d'autres documents qui sont aussi incontestables que ces documents de l'Etat. Ce document doit vous dire quelque chose, ce document-là, où vous indiquez une baisse de 3 %.

Michel Veneau

C'est fini ça, maintenant, il faut travailler. L'élection, c'était au mois de mars.

Hicham Boujlilat

Vous avez dit tout à l'heure

Michel Veneau

Bien sûr, j'ai dit 3%.

Hicham Boujlilat

Conformément à mes promesses de campagne. Sauf que c'était ce qui était sous-entendu, c'était 3 % de ce qui était en bas à droite.

Michel Veneau

Et je confirme ce soir 3 %.

Hicham Boujlilat

Sauf qu'il n'y aura pas de 3 % de ce qui est en bas à droite. Il y aura une baisse de 3 % des taux, mais pas une baisse de 3 % des impôts des Cosnois. Sur ma taxe foncière, 6 €, sur ma taxe d'habitation 2 €, on ne va pas aller loin. En faisant ça, avec cette toute petite baisse, on appauvrit la commune de 102 000 €. Vous avez rappelé le coût des TAPS de 120 000 €. 100 000 € pendant 6 ans = 600 000 € qu'on va perdre.

Michel Veneau

Je vais vous répondre tout de suite Monsieur Boujlilat. J'ai compensé tout de suite, à mon arrivée cette baisse de 101 260 €, je crois exactement.

Hicham Boujlilat

Vous avez fait un don personnel ?

Michel Veneau

Faites-le avec moi ! On le fera ensemble ! Chiche ! Vous répondez quoi ? Chiche, on le fait ensemble le don !

Hicham Boujlilat

Je vous ai dit chiche !

Michel Veneau

D'accord, on le fera ensemble. Vous venez dans mon bureau, quand vous voulez, vous prenez rendez-vous !

J'ai compensé à mon arrivée, le lundi, en ne renouvelant pas le contrat du directeur de cabinet, en diminuant le nombre d'adjoints de 9 à 6 et en demandant à tous les élus d'accepter une baisse de leurs indemnités de 20 %. Ce qui correspond à 123 700 €. En arrivant, ma décision de baisser de 3 % était compensée par cette somme. Il y a même un petit reliquat, mais on ne va pas discuter sur le reliquat. Voilà la décision qui a été prise. Pendant la campagne, j'en ai parlé déjà à mes collègues, j'avais préparé les collègues en disant : si demain, nous sommes élus, voilà ce que je vous propose. C'est un geste fort de la part des élus. Quand je parle des élus de France, M. Dherbier, ce n'est pas vous pour que je dis ça. Je dis qu'en France, il faut que les élus montrent l'exemple. Nous sommes dans une période difficile, et ce n'est pas fini, malheureusement. Ce sera très dur de remonter cet esprit de redonner à nos concitoyens de l'espoir pour demain, pour avoir du travail. Le but de tout ça, c'est de donner de l'activité et de l'emploi. Nous n'avons qu'une seule mission, les élus, c'est ça. Avec tous les partenaires, bien sûr, avec qui l'on doit travailler au quotidien. Ce que j'ai fait, c'est un acte fort. Et les élus de France devraient le faire. Nos concitoyens attendent que l'on montre l'exemple. Je ne parle pas de l'Etat. Mais tout le monde, ensemble, on devrait faire un effort. Je pense que la démocratie en France en serait gagnante. C'est mon sentiment. C'est ce que je ressens. Depuis des années, on nous le dit. On va à des réunions publiques, des réunions politiques. Les gens qui sont interpellés dans les salles, ce ne sont pas les ministres, etc., ce sont des gens comme nous, les élus de base. On nous le dit et je l'ai écouté depuis des années. C'est pour ça que j'ai dit : je prends cette décision par rapport à ce que j'entends au quotidien.

Avez-vous d'autres questions ?

Franck Wickers

Je m'étonne un peu de certaines questions qui deviennent... Je vais revenir sur le lissage des taux. Vous connaissez la méthode pour parvenir à ce lissage des taux depuis bien longtemps. Alors pourquoi est-ce que vous n'aviez pas créé une commission pour lisser les taux d'imposition de Cosne, Villechaud, etc. Ce n'était peut-être pas encore d'actualité ?

Alain Dherbier

Je peux répondre. Pour nous, ce n'était pas notre priorité. Et on n'avait jamais annoncé quand on était en campagne qu'on allait lisser les taux. Ce n'était pas un argument que

nous avons précisé. On s'est efforcé pendant les 6 ans où nous avons été à la mairie d'appliquer tout ce qu'on avait promis. Je vous souhaite d'en faire autant, et apparemment ça commence mal. Hicham se plaint, mais il devrait être heureux parce que lui, il a 8 € de ristourne, moi, je n'ai que 7 €. Il est avantagé par rapport à moi !

Michel Veneau

Je voudrais préciser. En ce qui concerne les impôts, les gens sont quand même en difficulté, comme vous le savez, que ce soit les retraités, tout le monde aujourd'hui est en difficulté. Je pense que déjà de bloquer ces hausses, bloquer les charges des citoyens, c'est déjà un geste. Même si c'est vrai que sur leur budget personnel, ça ne va pas les impacter beaucoup. Mais déjà, de ne pas avoir d'augmentation, c'est déjà un plus. Aujourd'hui, les gens, ce qui les effraie, c'est quand on annonce une augmentation de 2 %, 1 %... Quand on dit : ça n'augmentera pas, je pense qu'ils sont un peu soulagés, qu'ils se sentent un peu plus préservés. C'est ce que je ressens, mais chacun a le droit de s'exprimer.

Franck Wickers

J'ai bien en mémoire, même si ce n'est pas une promesse de campagne, que dans de nombreux conseils municipaux précédents, vous étiez bien d'accord sur le fait que la base était complètement obsolète sur Cosne et qu'il y avait des choses à revoir. A plusieurs reprises, le groupe d'opposition que nous étions à l'époque, nous avons demandé, et maître Bloin avait appuyé ces demandes. Et aujourd'hui, après que rien n'ait été fait pendant des années, j'ai l'impression qu'il suffit juste de créer une commission. Je m'étonne quand même.

Concernant la baisse, peut-être que 8 € pour vous, ça ne représente rien. 8 €, ce n'est pas rien. Ça compense déjà la hausse que vous aviez... Vous calculez combien la baisse vous fait économiser : 8 €. Est-ce que vous avez calculé combien la hausse que vous avez mise en place en 2008 nous a fait payer en plus ? J'aimerais bien avoir le chiffre aussi.

Alain Dherbier

Vous dites qu'on n'a pas fait ce qu'il fallait, et que vous, pendant 6 ans, vous nous avez sollicités pour qu'on rattrape ce qui était injuste. Est-ce que je dois vous rappeler quand même que vous avez été avant nous 17 ans ici. Même 19 ! Je trouve ça sensationnel !

Michel Veneau

Des impôts, on peut en parler... C'est vrai qu'on pourrait baisser plus. Mais malheureusement, il y a l'effet ciseau que vous connaissez, les dotations qui diminuent, notre participation qui va augmenter, au niveau du fonds intercommunal et communal. Cet effet de ciseau, dans 2 ou 3 ans... On ne peut pas baisser plus. Si on pouvait, on le ferait. Si on pouvait baisser les impôts plus, pour les Cosnois et les Coursois, on le ferait. Je vous le dis sincèrement. Ça fait longtemps que j'en parle, des impôts. J'en parlais avant que je sois élu. M. Dherbier connaît bien le sujet aussi, au niveau de la centralité de Cosne. Ce problème, je trouve que c'est injuste. J'aurais souhaité qu'on le corrige plus tôt, mais ça n'a pas été fait pour diverses raisons. La démocratie, c'est la démocratie. Ce n'est pas la faute de M. Dherbier ni de M. Béguin. C'est parce que ça date de bien avant déjà. C'est mon sentiment. Mais je préfère baisser, que les impôts n'augmentent pas, que d'avoir encore à faire supporter aux Cosnois, parce qu'ils ont déjà une imposition forte.

Alain Dherbier

Je veux rappeler quelque chose qui est peut-être déjà oublié. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons institué une réduction sur les personnes les plus défavorisées et les personnes handicapées. C'était quand même important.

Michel Veneau

Tout à fait, nous l'avons votée. Tout ce qui est bon pour les Cosnois, nous sommes tous autour de cette table d'accord pour l'approuver.

Chérif Mouat

Tout d'abord, excusez-moi de mon retard.

Entre 6, 7, 8 €... Pour ma part, ici, je suis bénévole et en tant que bénévole, je ne touche rien. J'ai mon petit salaire avec lequel j'ai du mal à finir le mois. Mais ce qui nous importe, c'est déjà pas d'augmentation, c'est très important. Même 7 ou 8 € permettrait de m'acheter une boîte de lait pour mon petit. Il y en a beaucoup dans ce cas-là. J'ai fait un institut bancaire et je pense qu'à 8 €, il y en a beaucoup qui pourraient éviter d'être en dehors du système. Des collègues qui sont en place dans les hypermarchés, ils voient la misère des gens. 8 € en plus, ils peuvent acheter quelque chose. Est-ce qu'on doit vraiment polémiquer là-dessus ? Je ne sais pas.

Michel Veneau

Je vous remercie, M. Mouat. C'est vrai qu'on connaît la situation des gens aujourd'hui. Et comme vous l'avez fait voter, pour les gens avec des petits salaires, les handicapés et autres, de baisser cet impôt. Je pense que c'est une bonne mesure. Et il faut qu'on continue. Il faut qu'on diminue cette charge qui pèse sur ces familles en difficulté. Il y en a, malheureusement, et trop.

Denis Bloin

Sur le ton de la boutade, parler de la base et de l'application de la base par rapport aux taux votés, ça minimise une baisse et ça accentue une hausse. Pour l'avoir évoqué, je pense que c'est un sujet de l'opposition. Pendant 6 ans, on en a parlé, on a évoqué l'effet multiplicateur lorsqu'on augmentait. Je comprends l'argumentation : ça diminue l'effet en cas de baisse des taux. On est bien d'accord. Nous évoquons les mêmes sujets à quelques mois d'intervalle.

Michel Veneau

Quand vous êtes arrivés, vous avez augmenté les impôts d'un seul coup d'un pourcentage, et après, vous ne les avez plus augmentés pendant le reste de votre mandat. Vous avez fait le calcul comme nous. On a bien vu tous les ans les recettes. 6 % tous les ans, ça faisait un plus. Et on appliquait les 6 % sur le reliquat de l'année précédente.

Propos inaudibles

Michel Veneau

Vous prenez la somme globale du gain en 6 ans. Les 6 % d'augmentation que vous avez faits la première année. Vous avez fait le gain en 6 ans. La comptabilité, c'est très simple, il ne faut pas nous faire de... Des chiffres avec des pourcentages, ce n'est pas compliqué.

Pascal Jaillet

Pour changer de chapitre, j'aimerais revenir sur un poste important du budget de fonctionnement qui sont les charges de personnel.

Nous avons découvert dans la presse votre gestion du personnel – elle n'apparaît pas dans le document réduit que vous nous avez passé. Votre gestion consiste à ne pas remplacer les départs, à favoriser la promotion interne et à réduire de 10 à 4 les cadres de la mairie.

Michel Veneau

Je n'ai pas dit ça au niveau des cadres, je n'ai jamais parlé des cadres.

Pascal Jaillet

Réduire de 10 à 4 les cadres de la mairie. Quelles sont les prévisions de charges de personnel pour les années à venir ?

Michel Veneau

On va essayer de ne pas remplacer, malheureusement, parce qu'on ne pourra pas. Si on prend ces mesures, c'est parce qu'on a fait déjà une évolution de nos fiscalités et de nos recettes, et de ce que l'Etat va se désengager. Vous allez avoir le tableau jusqu'en 2020 dans 3 semaines. En 2017-2018, il y a beaucoup de maires qui n'auront plus de cheveux, comme moi ! Je vous le dis sincèrement. Vous allez voir l'effet ciseau !

Si demain, on remplace les agents... c'est peut-être nécessaire dans certains services en plus ! Je crois que pendant un an ou deux, il faut qu'on fasse l'effort. Il faut être très prudent par rapport à ce qu'on nous annonce. J'ai peur au niveau de la masse salariale. On a une somme importante, et on ne diminue pas, ou on stagne, ou on augmente de 3 ou 4 % par an. C'est ce qui s'est passé pendant votre mandat, environ 3 % par an à peu près. Ce qui est normal. Sans embaucher beaucoup de nouveaux agents. Si on arrive dans cette situation, je ne sais pas comment on va gérer nos collectivités dans 3 ou 4 ans. Je vous le dis comme je le pense. On a déjà fait une simulation. Je souhaite qu'actuellement où il n'est pas nécessaire de remplacer un cadre ou un agent, on fasse une promotion en interne. C'est ce que j'ai demandé à M. Lebossé, aux responsables de services, aux adjoints, qu'on travaille tous là-dessus pour l'avenir. C'est pour le bien de la commune et des agents. Si demain, il arrive un coup dur – je ne l'espère pas pour notre pays – si ça se passe mal, qui va en pâtir les premiers ? Nos agents. Ce n'est pas le maire ni les élus. Ni vous. Ce seront les agents. Demain, comment fera l'Etat ? Vous savez comment ça se passe quand ça va mal dans un pays. On nous dira de fermer certains services. Ça finit comme ça quand ça va mal. Je ne souhaite pas qu'on en arrive là. Il faudra qu'on fasse très attention pendant des années. Il faudra qu'on fasse des efforts, tout le monde en est convaincu. C'est mon 6^e et ce sera le plus dur mandat qu'on va passer. C'est sûr, je l'ai dit à tous mes collègues : si nous sommes élus, ce sera un mandat qui sera très difficile. Nous en sommes convaincus.

Pascal Jaillet

A propos de la masse salariale, il faut se méfier d'un effet trompeur. Si je prends l'exemple de la patinoire, en 2013, cette patinoire était gérée par des employés communaux, des CAE, des jeunes locaux qui ont touché un salaire qu'ils ont dépensé localement. Cette année, votre choix s'est porté sur une autre méthode : sous-traiter cette gestion à une entreprise qui vient de quelque part en France, qui n'est pas locale à priori puisqu'il n'y en a pas. Ça veut dire que cette masse salariale existe toujours, elle n'est plus municipale parce qu'on ne paie pas directement des agents municipaux, mais on va payer un prestataire qui va payer des salaires à ses employés. Il y a un effet trompeur à sous-traiter ou à prester des actions qui précédemment étaient faites par la mairie avec les avantages que j'ai indiqués, qui retombaient sur l'économie locale. C'est un peu le même principe avec la sous-traitance de vidéo, où on paie en plus, alors qu'on a des agents qui sont en mesure de faire la vidéo. Vous aviez promis dans votre campagne de diminuer les prestations extérieures. Ces deux exemples prouvent qu'on n'est pas sur ce chemin.

Michel Veneau

Mon collègue M. Mezy est un bon négociateur, il est meilleur que moi, au niveau des prestataires. Il est arrivé à inclure cette partie salariale dans les négociations. Et ça ne va pas nous coûter très cher au niveau du personnel. Mais il est très fort pour les négociations.

Hicham Boujlilat

Je suis d'accord, on l'a vu pour le Festival des arts de Russie.

Michel Veneau

On ne revient pas là-dessus, c'est terminé.

Hicham Boujlilat

Je n'ai pas parlé de fin négociateur. Je ramenait simplement à la remarque sur le fin négociateur.

Michel Veneau

C'est vous comme nous, sur ce festival, on a eu les mêmes problèmes.

Hicham Boujlilat

Non, on n'a jamais cédé au chantage.

Michel Veneau

Vous n'avez pas réglé le problème avec la région non plus, le problème d'hébergement. On n'a pas pu le régler, personne.

Hicham Boujlilat

L'association devait de l'argent à la Région. On ne va pas payer pour l'association de l'argent qu'elle doit à la région Bourgogne.

Michel Veneau

On a reporté sur les autres.

Hicham Boujlilat

Quand quelqu'un doit de l'argent à quelqu'un, on n'a pas...

Michel Veneau

On a été obligé de faire comme ceci pour arriver à dire : c'est fini.

Hicham Boujlilat

C'était simplement une remarque par rapport à la négociation.

Michel Veneau

On peut toujours critiquer. La critique, c'est facile.

Hicham Boujlilat

On a exercé justement sur ce volet-là. L'exercice est plus difficile et là-dessus, on a exercé, on n'a jamais cédé.

Michel Veneau

Pendant 6 ans, on ne vous a pas trop critiqué sur vos actions.

Hicham Boujlilat

Vous auriez pu si vous aviez eu des choses à dire.

Michel Veneau

Vous êtes vraiment de mauvaise foi.

Michel Mezy

Concernant la patinoire, 9 000 € de recettes, 9 000 € de dépenses. Je crois que la gestion n'était pas très bonne. Et sans animation. Là, on aura une équipe qui fera l'animation et tout sera compris. Ce n'est pas la peine de faire des heures supplémentaires, d'imposer aux agents de venir le dimanche ou le samedi. On a une meilleure gestion avec des professionnels. Vous savez ce que c'est, les professionnels, vous nous le dites tout le temps. Nous, on a pris des professionnels pour faire ce travail.

Michel Veneau

Y a-t-il d'autres questions sur le DOB ?

Pascal Jaillet

Par rapport au recours à l'emprunt, nous avons compris que vous envisagiez de revendre les établissements Mac (je ne connais pas la dénomination exacte, on va les appeler Mac). Avez-vous d'autres projets de vente d'éléments du patrimoine communal ?

Michel Veneau

Tout le patrimoine a été répertorié, comme vous l'aviez certainement fait. Il y a certains bâtiments qui sont en très mauvais état. Vous en connaissez quelques-uns : 33 rue des Rivières, et d'autres malheureusement. Ils nous coûtent très cher en fluides, en coût de chauffage et autres, comme vous le savez. Ces bâtiments, on ne souhaite pas les garder

dans l'avenir. Si demain, il y a un promoteur qui nous dit : ça nous intéresse de raser pour faire un immeuble à la place, pourquoi pas ? La ville de Cosne ne pourra pas se permettre d'avoir autant de bâtiments qui coûtent très cher en entretien et fluides. Vous connaissez le total des fluides pour la ville de Cosne, l'enveloppe globale : 993 000 € par an. C'est important. Cette masse-là, au niveau du coût, je crois qu'il faut qu'on arrive à la diminuer. Il faut qu'on fasse des efforts. On a demandé aux services et à tous les utilisateurs de faire des efforts pour qu'on puisse diminuer. Si c'est 3 %, c'est 3 % ; si c'est 4 % tant mieux ! Il faut qu'on fasse des efforts pour diminuer nos coûts de fonctionnement. En ce qui concerne d'autres patrimoines, on fera l'inventaire et on vous donnera la liste des bâtiments peut-être qu'on va revendre si on trouve acquéreur.

Pascal Jaillet

Dernier point en ce qui concerne le DOB, par rapport à la gestion de la dette. Si j'ai bien compris, vous prévoyez pour les années à venir de faire de nouveaux emprunts, par exemple pour le tribunal ou d'autres opérations de ce type, peut-être le centre technique. Or, dans un de vos documents de campagne, il était précisé que notre commune est trop endettée. Comment allez-vous améliorer la situation en empruntant encore ?

Michel Veneau

Si on souhaite dynamiser la ville, il faudra qu'on passe par l'emprunt, on ne pourra pas faire autrement. L'autofinancement ne suffira pas pour financer ces investissements. On a fait un programme pluriannuel et on va essayer d'étaler, sur les 5 années qui vont nous rester, ces emprunts. C'est un choix. On peut en faire un autre et dire : on ne fait plus rien. On ne va pas emprunter, mais derrière, c'est l'activité, les entreprises qui vont subir. Je crois qu'il faut essayer de modérer l'emprunt. C'est pour cette raison qu'au niveau du fonctionnement, il faut qu'on dégage de l'autofinancement. On va essayer de faire le maximum. Ça va être dur. Mais d'un autre côté, l'investissement, que ce soit pour le tribunal, pour la nouvelle cité, ce sont des investissements pour plusieurs générations. Et là, il faudra faire des emprunts peut-être à plus long terme. On verra avec les gens qui vont nous prêter de l'argent. Vous connaissez comme moi les taux de l'argent actuellement, je crois que si on peut avoir des taux fixes en ce moment, c'est peut-être le moment d'emprunter un peu, la période favorable. Pour le reste, je ne dis pas, mais pour les emprunts, c'est certainement une période favorable.

Hicham Boujlilat

Sur les emprunts, la période était aussi favorable en mars de cette année. En février de cette année, vous indiquiez que la ville était trop endettée et qu'il ne fallait pas recourir à l'emprunt. C'est une remarque de départ.

Je suis inquiet sur le fait que vous engagiez la ville... On n'a pas vu les volumes de dettes, ou alors si vous les avez diffusés, il y a eu une présentation assez rapide et je n'ai pas eu le temps de bien regarder les éléments. Je pense que vous allez nous laisser le document à la fin du conseil pour qu'on puisse repartir avec. Là-dessus, je suis inquiet. 100 000 € de recettes fiscales en moins... Sur le document sommaire que vous nous avez transmis, qu'on trouve sur internet, en page 3, le graphique parle d'évolution de la fiscalité et je pense qu'il y a une erreur de dénomination. C'est plutôt évolution des produits fiscaux. C'est une parenthèse sur la forme.

Si on perd un peu plus de 100 000 € par an de produits fiscaux, je ne sais pas comment on va augmenter la dette. J'ai vraiment une inquiétude sur l'effet ciseau qui peut arriver beaucoup plus tôt que ce que vous annoncez. On verra pour ça.

Michel Veneau

M. Boujlilat, vous ne m'écoutez pas. Je vous ai dit tout à l'heure que les 101 000 étaient compensés dès notre arrivée, le lundi.

Hicham Boujlilat

Sur 2015, je ne sais pas...

Michel Veneau

Ça va être pareil.

Hicham Boujlilat

Vous allez baisser encore ?

Michel Veneau

Vous vous moquez de moi, M. Boujlilat.

Hicham Boujlilat

Vous avez dit que vous avez réduit de 120 000 €. On a voté tout cela en budget supplémentaire. Je parle de 2015. Aujourd'hui, nous n'avons pas une discussion sur le budget supplémentaire, mais sur le débat d'orientation budgétaire, où vous nous faites constater que la baisse de la fiscalité de 3 % va nous apporter 101 000 € de recettes fiscales en moins. Je ne parle que du DOB, je ne parle pas de ces recettes. Donc, 101 000 € en 2015, un peu plus de 100 000 € en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

Michel Veneau

Je viens de vous dire qu'on a 123 000 € en moins de dépenses sur notre fonctionnement de personnel. C'est dans la même ligne. C'est avec le personnel, vous connaissez bien le budget, vous l'avez lu pendant 6 ans. C'est la même ligne budgétaire. C'est dans les 6,8 M€, 7 M€ cette année. Vous connaissez le budget aussi bien que moi. Ces 123 000 € que j'ai retirés, c'est sur cette ligne budgétaire. Vous ne connaissez pas vos budgets, ce n'est pas possible ! Vous n'avez jamais lu où il y a la masse salariale ?

Hicham Boujlilat

Je lis ce qu'on me transmet comme document.

Michel Veneau

Pendant 6 ans, vous avez bien eu... L'indemnité des élus rentre dans cette masse. Vous le savez bien. Ce n'est pas une ligne à part, l'indemnité des élus.

Hicham Boujlilat

Vous êtes très habile. Rappelez-le autant de fois que vous le souhaitez. Moins 123 000 €, moins 123 000 €...

Michel Veneau

Comme les 101 000 €, ça fait pareil. Sauf qu'à la fin, ça fait un plus pour moi.

Hicham Boujlilat

Si vous voulez.

Et d'un autre côté, une augmentation de la dette. Il faudra bien payer la dette sur le budget de fonctionnement.

Michel Veneau

C'est vrai. Je vous l'ai dit tout à l'heure. Les intérêts, je sais qu'ils sont pris dessus.

Hicham Boujlilat

J'avais une remarque là-dessus.

Trois autres remarques par rapport au DOB.

Je vais relire l'article sur la baisse du nombre de cadres de 10 à 4. J'ai probablement mal lu, je vais le relire. Mais je crois que dans le même article, vous avez indiqué – vous ou un de vos adjoints – en tout cas je vais vous poser une question parce que j'ai cru voir dans la presse que vous envisagiez – non, c'était dans un compte rendu de commission des affaires culturelles – une baisse des subventions aux associations. Est-ce que c'est prévu ?

Michel Veneau

Je vais annoncer officiellement que je n'ai jamais, ni l'adjoint à la culture, ni d'autre adjoint, annoncé une baisse des subventions aux associations.

Hicham Boujlilat

C'est dans le compte rendu de la commission des affaires culturelles. Je peux vous le sortir tout de suite.

Michel Veneau

Je vais faire un rectificatif par rapport à ce compte rendu, si c'est inscrit quelque part. J'ai annoncé que je maintenais...

Hicham Boujlilat

Il l'a dit. Je vous le sors tout de suite.

Michel Veneau

J'ai annoncé officiellement à tous mes collègues que je ne souhaitais pas baisser les subventions à toutes les associations cosnoises. Je l'ai annoncé officiellement. En contrepartie, les associations devront peut-être plus mutualiser les locaux, pour justement faire des économies sur les fluides et autres. C'est ce que je vais dire aux associations au mois de janvier. Jamais je n'ai annoncé qu'il y aurait une baisse aux associations. M. Mezy non plus, je ne pense pas, il m'en aurait parlé.

Michel Mezy

Le compte rendu des réunions de la commission culturelle est relu par le maire. Donc, ça m'étonnerait si j'ai fait une erreur le maire ne l'ait pas vue.

Hicham Boujlilat

Je vais le retrouver d'ici la fin du conseil.

Pour avancer sur le DOB, une autre question par rapport à ce que vous aviez diffusé. Vous avez parlé de la santé dans vos propos liminaires. Je souhaite raccrocher cette question au fait qu'au dernier conseil municipal, nous avons posé une série de questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponses. On en a eu quelques-unes il y a quelques jours, sur lesquelles j'ai demandé un complément d'information, que je vous ai transmis par courriel. Nous avons notamment pointé une augmentation de 33 850 € de location immobilière. Le budget supplémentaire, on l'a voté au mois de septembre, pour des dépenses et des recettes qui allaient du mois de septembre au mois de décembre. C'est ça (je parle sous votre couvert). Donc, 4 mois. Là-dessus, 33 850 €. Et lorsqu'on a eu des éléments d'information, il nous a été indiqué que cette augmentation de 33 850 €, il y en avait une partie qui allait au déménagement de la Force athlétique, anciennement Gitec, avec un bâtiment un peu plus d'espace – le matériel est assez volumineux. Pour 8 850 € à peu près...

Michel Veneau

Ne rentrez pas dans les détails, allez-y...

Hicham Boujlilat

Mais la compta, pour moi, c'est plus compliqué.

Michel Veneau

C'est trop compliqué pour vous !

Hicham Boujlilat

8 850 € sur 4 mois. Donc sur la Force athlétique, le montant du loyer sera augmenté de 8 850 multiplié par 3 pour faire 12 mois. On est d'accord ?

Pour aller à 33 850, il y a 25 000 €. Pour ces 25 000 €, de septembre à décembre, il nous a été indiqué que c'était une exonération du loyer ou des charges des médecins à la maison médicale. Est-ce que vous confirmez cette information ? Est-ce que vous pouvez nous donner le montant à l'année ? Est-ce que c'est 25 000 € sur 4 mois, autrement dit 75 000 € de cadeau fait aux médecins de la maison médicale ?

On vous a posé la question au BS, vous nous avez dit : il faut voir avant ou après... Là, on a eu les éléments. On est dans le cadre du DOB et vous avez parlé de santé. Je souhaite savoir si on est sur – 75 000 € et + 8 850 x 3 au niveau de la force athlétique.

Michel Veneau

J'ai bien apprécié votre mot « cadeau » aux médecins. J'ai bien apprécié, j'espère que ça sera relaté.

Hicham Boujlilat

Il y a un compte rendu.

Michel Veneau

Vous avez dit « un cadeau » au niveau de la santé. Notre bassin est touché...

Hicham Boujlilat

Je parle de ceux de la maison médicale. Vous savez qu'on a un autre médecin qui est locataire chez nous. Je ne sais pas s'il est exonéré de loyer également. On a d'autres médecins qui sont ailleurs, je ne sais pas s'ils auront une subvention municipale.

Michel Veneau

Ce milieu, on le connaît mieux que vous, certainement.

Hicham Boujlilat

Vous connaissez tout mieux que moi. Je n'ai pas de souci, je suis très humble par rapport à ça.

Michel Veneau

Ce milieu, je le connais très bien depuis longtemps. J'ai deux collègues, M. Bocquet et Mme Botté, qui sont avec moi chargés de ce dossier de santé. C'est un dossier très délicat. Je vais à des réunions à la Charité, à Nevers, pour la santé. Et nos collègues ont tous des problèmes avec les médecins et les praticiens. C'est un dossier – je l'avais annoncé pendant la campagne – qui va nous coûter un peu d'argent, c'est vrai. Mais si on arrive à sauver notre maison médicale – on a une réunion avec M. Bocquet demain à 11 h avec l'ARS et les médecins, des infirmières. Et ça se présente bien. On ne va pas faire de déclaration aujourd'hui. Vous savez comment ça se passe. Il faut que déjà, il y ait un projet médical pour créer une maison pluridisciplinaire. Vous le savez tous aussi bien que moi.

Hicham Boujlilat

Je ne vous ai posé qu'une seule question. Sur le reste, je connais les difficultés. Est-ce que la ville de Cosne va réduire... Il y a 75 000 €. Ça doit être des loyers et charges. Tout à l'heure, on a enlevé le loyer pour l'Assad, qui est en très grande difficulté. On a le montant du loyer, les choses sont très claires. Est-ce que pour la maison médicale... ? Sur le reste, il faut des médecins...

Michel Veneau

On va leur faire des cadeaux, les sommes qu'on va leur apporter, ça sera des cadeaux pour les médecins. Non, M. Boujlilat, ce n'est pas un cadeau.

Hicham Boujlilat

Quel est le montant... ?

Michel Veneau

Aujourd'hui, il est impératif d'agir, je peux vous le dire. Nous sommes intervenus plusieurs fois. Nous avons fait beaucoup de réunions. Je suis intervenu au niveau du pôle santé. Vous avez connu les événements avec l'ancien directeur de l'hôpital. M. Dherbier connaît bien le problème aussi, il ne vous en parle peut-être pas, mais il le connaît aussi bien que moi. C'est un sujet délicat. Heureusement pour Cosne et la Charité, nous avons un nouveau directeur qui fait fonction depuis la rentrée. Certainement que cela va sauver notre pôle santé. Je dis bien « sauver ». Sinon, malheureusement, on aurait eu des difficultés dans 6 mois à peu près, par rapport au groupe Kapa. Et je les comprends. Je ne vais pas vous faire de déclaration, on ne peut pas tout dire. Si on nous autorise après,

Kapa santé et le directeur, à vous le dire, je vous dirai tout ce qui s'est passé depuis la rentrée de septembre. Je n'ai rien à vous cacher. Au niveau de la santé, je vais vous dire.
Loyer maison médicale : 17 000 € par an qu'on va prendre en charge.
Là, nous avons pris en charge, du 1^{er} juillet au 31 décembre, 8 500 €. On n'a pris que du 1^{er} juillet. L'accord qu'on a eu avec les professionnels, c'est à partir du 1^{er} juillet.

Alain Dherbier

Je vais intervenir sur ce point-là. Autant, pour une maison qui va ouvrir, on peut faire un allègement de charges pour un appel à candidature. Mais j'avoue que faire un cadeau – parce que c'est un cadeau, vous l'appellez comme vous voulez, mais c'est un cadeau...

Michel Veneau

Vous avez tort de dire ça, M. Dherbier.

Alain Dherbier

Vous l'appellez comme vous voulez, mais moi, je l'appelle un cadeau. Et ça ne me dérange pas du tout que les médecins le sachent.
17 000 € à des gens qui sont prêts à partir en retraite, je suis désolé, mais non, ça dépasse tout ce qu'on peut imaginer.

Christophe Bocquet

Le cadeau ne concerne pas les médecins qui vont partir en retraite mais qui en fait restent au moins une année supplémentaire, et deux médecins en âge d'activité qui ne partent pas. ... qui avait envoyé sa démission et qui l'a gardée dans sa poche.

Propos inaudibles.

Christophe Bocquet

Non, ce n'est pas du chantage.

Michel Veneau

Ça se pratique partout, dans toutes les communes de France. Bien sûr que si. Demain, vous savez qu'on a un projet de MSP qui va certainement se réaliser à la maison médicale. C'est là que notre projet va démarrer. Par rapport à une MSP, M. Dherbier vous le savez bien, on a le droit de faire des aides. Le démarrage...

Alain Dherbier

Je suis tout à fait d'accord.

Michel Veneau

Ça revient au même. Il ne faut pas être de mauvaise foi.

Alain Dherbier

Mais pour les gens qui font une année supplémentaire, c'est n'importe quoi !

Michel Veneau

Vous préférez qu'il ne reste plus que 2 médecins et qu'on ferme la maison médicale ?

Alain Dherbier

Et si dans les 6 mois qui viennent, les 17 000 € ne leur suffisent pas, vous leur offrirez une voiture, vous ferez quoi ?

Michel Veneau

Il ne faut pas exagérer.

Alain Dherbier

Ce n'est pas de l'exagération.

Michel Veneau

Vous allez trop loin dans vos propos. Vous êtes comme M. Boujlilat.

Alain Dherbier

Le docteur Saulnier qui est dans un bâtiment...

Michel Veneau

Vous ne connaissez pas. J'ai reçu Mme Saulnier. Je ne vous dis pas le résultat, vous allez être surpris de la position de Mme Saunier. Je ne dis rien, vous verrez au prochain conseil.

Christophe Bocquet

Si vous voulez voir un exemple de ce qui va bien, c'est à Château-Chinon par exemple. Allez voir ce qui s'est passé à Château-Chinon entre les deux médecins en exercice et la municipalité.

Hicham Boujlilat

Allez voir à Saint-Amand, ils sont sur un projet plus offensif, ils ne sont pas sur du défensif. Si à chaque fois, les municipalités sont prises en otage de médecins qui leur disent : pour rester...

Michel Veneau

Nous ne sommes pas dans la même situation que Saint-Amand. Chaque commune, chaque maison médicale...

Hicham Boujlilat

Chacun a ses exemples et ses contre-exemples.

Michel Veneau

Château-Chinon, c'est vrai que ça a explosé, il n'y a plus un médecin, c'est catastrophique, ils sont tous partis.

Hicham Boujlilat

Les libéraux.

Michel Veneau

Vous savez, l'effort qui va être fait, on va retrouver... Pour cette somme, on ne va pas demander aux Cosnois de participer en plus. On va faire des efforts. Je l'avais annoncé, ça

aussi, dans ma campagne : que la santé était ma priorité. Je ne savais pas que demain, il fallait que... C'est vrai qu'on a des médecins qui étaient prêts à partir de Cosne à la rentrée de septembre. Ce qu'on vous dit sur le départ des médecins, tout le monde est au courant.

Par contre, je trouve difficile de dire qu'on fait des cadeaux. Un médecin qui a fait toute sa carrière à Cosne et qui nous dit : au lieu de partir au mois de mars, je partirai un an après, je trouve qu'il fait un effort. En plus, ce n'est pas ces gens-là qui nous ont demandé de baisser les charges, c'est d'autres qui voulaient partir pour des intérêts peut-être autres, peut-être les enfants qui étaient ailleurs, je ne sais pas. Il y a toujours un intérêt personnel dans une décision comme ça.

Hicham Boujlilat

Les informations que j'ai données sont les informations que j'ai eues en marge de la commission des finances. Je souhaiterais quand même qu'à chaque fois qu'on demande des éléments – en plus, on les a demandés juste après le conseil municipal – qu'on puisse les avoir avant.

Michel Veneau

On ne vous cachera rien. On n'a rien à vous cacher.

Hicham Boujlilat

Justement...

Michel Veneau

Comment voulez-vous qu'une collectivité puisse vous cacher des chiffres ? Vous allez avoir le budget, puis les comptes administratifs. Tout est dedans.

Hicham Boujlilat

Je peux vous passer les éléments sommaires que j'ai pu avoir, à la suite des réponses précises que je souhaitais. Je me base simplement sur les retours que vous nous faites. Ça évite certaines discussions.

Par rapport au DOB, deux derniers points, qui ne sont pas sur ce sujet de la santé.

Un qui revient sur la possibilité de lissage fiscal : on a une possibilité supplémentaire liée notamment à une loi qui a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale et à l'étude au Sénat, présentée par Jacques Pellissard, président de l'Amicale des maires, et Bruno Leroux, relative à l'amélioration régime commune nouvelle, qui parle d'une possibilité de lissage de la fiscalité entre des communes associées, dès l'instant où on va vers des communes nouvelles. Ça nous concerne. Il est notamment question de l'association Cosne et Cours. Le texte est assez intéressant parce que ce qui sera adopté – ça fait consensus – c'est la possibilité, dès l'instant qu'il y a création de commune nouvelle – c'était pour compléter la loi de 2010 qui était imparfaite – de disposer d'une mairie annexe, d'un maire délégué et d'un conseil de commune délégué, de montants de dotations. Vous avez parlé tout à l'heure de dotations de l'Etat qui pourraient baisser. On a une possibilité pour les maintenir pendant au moins 3 ans. Une possibilité du maintien des dotations de l'Etat. Ma question, puisqu'on ne l'a pas vu dans le cadre de la présentation que vous nous avez faite : est-ce qu'il est prévu de travailler sur ce sujet pour clore une bonne fois pour toute la question de l'association entre Cosne et Cours ?

Thierry Demay

Une petite remarque en ce qui concerne le document transmis à tous les conseillers municipaux. C'est exactement la même structure que celui de l'année dernière.

Concernant votre remarque, j'ai lu aussi ce projet de loi qui a été déposé par M. Pellissard. Il me semble quand même que c'est par rapport aux communes nouvelles qui veulent s'associer. Ce qui fait à mon avis quelque chose de bien différent. Pour Cosne et Cours, il ne serait pas possible de faire comme ceci parce qu'on est déjà dans cette situation. On a déjà un maire délégué. Je ne vois pas comment on pourrait incorporer ce système.

Hicham Boujlilat

C'est prévu dans le texte.

Thierry Demay

Je n'ai pas lu la même chose que vous, mais c'est une interprétation.

Par contre, c'est plus valable pour les petites communes qui sont de plus en plus en difficulté pour arriver à trouver des personnes motivées, comme on l'est tous autour de cette table, pour faire des choses concrètes et qui aillent de l'avant pour les habitants de la commune, aussi bien au niveau de la santé qu'au point de vue économique. Pour qu'elles puissent se regrouper et conserver pendant les 5 ans restants de la mandature un maire délégué qui serait rattaché à la commune principale. C'est ce que j'ai cru en comprendre.

Hicham Boujlilat

C'est en cours de discussion, mais il y a une possibilité de passage pour les communes associées comme les nôtres. Ma question, puisqu'il est prévu également la possibilité du lissage de la fiscalité : c'est une demande des habitants de Cours, qui ont le sentiment – à juste titre ou pas – de payer beaucoup plus d'impôts. Il y a également une possibilité là-dessus. La question que je pose est de savoir ce que vous envisagez par rapport à l'association entre Cosne et Cours : fusion, séparation, et comment vous souhaitez organiser le débat. La question est là-dessus puisque la loi le permet.

Thierry Demay

Je n'ai pas du tout eu la même interprétation. Donc, je relirai ceci et on pourra en rediscuter tous les deux.

Hicham Boujlilat

La loi de 2010 continue à s'appliquer, celle sur laquelle vous vous basez. Est-il question d'envisager un débat, tel que celui que nous avons connu il y a 2 ans, par rapport à l'association entre Cosne et Cours ? Oui ou non. Si vous dites : ce n'est pas notre priorité, on ne veut pas en entendre parler, on est sur d'autres sujets, on considère qu'on fonctionne très bien comme ça, c'est quelque chose qu'on peut entendre. Ma question est juste de savoir comment vous avez évolué dans le cadre de cette réflexion. Il y a un travail qui a été fait par un cabinet d'étude, par vous. Que fait-on de tout ce travail, sachant qu'il y a des textes qui nous permettent d'avancer.

Michel Veneau

Je pense que M. le maire a été très clair lorsqu'il était candidat. Il a bien dit que de toute façon, il y aurait un débat qui serait fait suite à ceci. Je pense que c'est très prématuré de l'envisager pour l'instant. Il faut laisser le temps aux choses de se faire.

Hicham Boujlilat

Un grand président a dit qu'il fallait laisser le temps au temps.
Sur un autre sujet qui n'a pas été évoqué dans le cadre de la présentation que vous avez faite. Est-ce que la ville a été retenue dans le cadre de l'appel à projet Fisac ? On a voté au mois de juillet sur le dossier. Vous aviez dit que la réponse était éminente. Avons-nous obtenu la réponse ou pas ?

Denis Bloin

Le conseil municipal qui avait adopté le Fisac, la phase n° 2, qui était fait sous couvert de la loi ancienne, toujours en application aujourd'hui...

Hicham Boujlilat

Non.

Denis Bloin

Attendez, on va voir... Sauf si vous avez des informations de dernière minute.
Le conseil municipal était du 7 juillet. Nous avons envoyé le dossier à la Direct le 10. Le 13 octobre, nous avons eu une décision de rejet, considérant que compte tenu de la loi Pinel du 18 juin, les dossiers présentés après cette date ne seraient plus instruits. Nous nous sommes émus de cette situation, d'autant plus qu'il est bien expliqué que dans le courrier de refus du 13 octobre que c'était dans l'attente du décret d'application de la loi du 18 juin. A ce jour, nous n'avons toujours pas de décret d'application de la loi du 18 juin. Nous avons bien sûr prévenu l'ACC (l'association des commerçants) pour lui faire part de cette situation, et que bien sûr, une veille était assurée pour que nous puissions disposer de toutes les informations nécessaires pour avoir une réactivité la plus rapide.
Au niveau du projet de loi de finance, on suit aussi un petit peu. Le gouvernement prévoyait une enveloppe 2015 de 7 M€, lorsqu'en 2013, elle était de 43 M€. Des parlementaires s'en sont émus, elle a été portée à 17 M€. Je rappelle celle de 2013 ; 43 M€.
Nous avons écrit à Mme la préfète, aujourd'hui M. le préfet – ce n'est pas elle qui a changé, c'est le poste. Nous nous sommes émus de cette situation. A ce jour, nous n'avons pas de réponse. Compte tenu de ce calendrier et de cette incertitude par rapport à des décrets d'application qui ne sortent pas, et au rejet de notre dossier simplement parce que ces décrets ne sont pas publiés, nous allons faire part de notre émotion et de celle de l'association des commerçants, qui est un peu dans l'incertitude par rapport à ces projets.

Hicham Boujlilat

Oui, j'ai des éléments nouveaux, que je vous ai indiqués lors du conseil municipal du 7 juillet. On avait longuement débattus, et on vous disait : attention ne déposez pas le dossier en l'état, il sera refusé parce que la loi du 18 juin promulguée le 19 juin 2014 indiquait dans un de ses articles (le 14 de mémoire) que dès l'instant que la loi était promulguée, elle prendrait effet et qu'on rentrerait dans le cadre d'un appel à projet.

Denis Bloin

Je vous arrête tout de suite. Si la loi du 18 juin s'était appliquée immédiatement, elle n'avait pas besoin de décret d'application.

Hicham Boujlilat

Une loi a toujours besoin de décret d'application.

Denis Bloin

Pas toujours, parfois elle est d'application immédiate. Mais là, elle ne l'est pas. Et aujourd'hui, elle ne peut toujours pas s'appliquer.

Hicham Boujlilat

Une loi sur le commerce sans décret d'application, je ne sais pas comment vous faites, c'est impossible.

Denis Bloin

Je ne vous parlais pas d'une loi sur le commerce, je vous parlais de certaines lois qui n'ont pas besoin de décret d'application.

Hicham Boujlilat

Oui évidemment.

Denis Bloin

Demain, nous sommes le 18 novembre, ça fait 5 mois sans décret d'application. Le conseil municipal était le 7 juillet. Le 4, la Direccte avait validé notre dossier et nous avait invités expressément à le déposer, impérativement avant le 15 juillet. Ce que nous avons fait, à l'invitation de la Direccte. On ne pouvait pas s'exonérer de le faire.

Hicham Boujlilat

Je n'ai pas besoin de rappeler ce que j'avais indiqué lors du conseil municipal du 7 juillet. Je vous ai indiqué ce qu'il arriverait. Ce qui est arrivé. Je pense qu'on aurait pu – puisqu'on vous avait demandé de prendre le temps et de retravailler sur ce dossier de manière à le rendre éligible... Heureusement on a un rejet. Les décrets d'application vont arriver probablement dans le courant du premier trimestre de l'année prochaine. Des choses sont à réécrire, vous savez comment ça fonctionne au niveau des décrets d'application. Je voulais simplement rappeler ce point.

Si j'ai posé cette question, c'était pour raccrocher au débat d'orientation budgétaire. Il n'est jamais trop tard pour reprendre un dossier qui n'a pas été monté conformément à ce qu'il aurait dû être, alors qu'on le savait, que nous vous l'avions indiqué...

Denis Bloin

M. Boujlilat, je ne peux que vous interrompre. Aujourd'hui, nous sommes prêts à monter le dossier en appel à projet. Toutefois, à défaut de décret d'application, on ne peut pas monter ce dossier. Puisque nous n'avons pas les modalités de dépôt de ce nouveau dossier. Et n'ayant pas les modalités de ce nouveau dépôt, si nous vous avons écouté... On avait une fenêtre d'ouverte, on est rentré par la fenêtre. On nous a sortis, mais il n'empêche qu'on est rentré avant le 15 juillet. Aujourd'hui, on nous dit bien : attendez le

décret d'application. C'est pour ça que je vous dis bien que nous avons vu avec l'association des commerçants, et nous-mêmes, on est dans une période d'incertitude complète. Si nous vous avons écouté, on serait dans la même situation, nous attendrions le premier trimestre 2015.

Hicham Boujlilat

Ce que je vous invite vraiment à faire – et c'est pour ça que je voulais raccrocher au débat d'orientation budgétaire – c'est qu'il y a des choses assez précises. Je l'ai indiqué en conseil municipal, et après, vous allez dire : on a eu le décret d'application trop tard, vous allez toujours trouver... Et je le dis pour que ce soit en compte rendu, on en reparlera, mais le dossier ne prend pas en compte le fait que nous soyons en quartier prioritaire. C'est écrit dans la loi, il n'y a pas besoin d'attendre le décret d'application, c'est un fait à prendre en compte. Ça pourrait être raccroché au contrat de ville. Il me semble qu'il y a un centre commercial qui pourrait nous permettre... Il y a peut-être des projets qui sont prévus là-dedans, en tout cas, on avait prévu de le raccrocher dans le cadre du programme de rénovation urbaine.

Et le deuxième point. On a quand même un centre ville. M. Delas nous l'a rappelé suffisamment, il faisait ses comptages, et je suppose qu'il continue à les faire. On a un commerce de centre ville qui est en train de se transformer. Dans le cadre de la loi dite Pinel, son article 19 parle de contrat de revitalisation artisanale. Je pense qu'il faut intégrer dans le cadre de notre dossier un contrat de revitalisation artisanale. Quand je vois qu'on perd certains métiers de bouche – on a perdu un traiteur, on a une extension de pâtisserie, mais on perd un traiteur. Je pense que la loi permet d'être beaucoup plus offensif que...

Michel Veneau

C'est faux ce que vous dites. Vous n'avez pas toutes les infos, il ne faut pas dire des choses comme ça devant la presse. On ne perd pas un traiteur. Il y aura à nouveau un traiteur. Vous n'avez pas les informations, ne dites pas n'importe quoi. Il y aura à la place de M. Rouleau, une dame, avec des gens autour d'elle qui vont faire traiteur. C'est comme ça que ça va se passer. Il ne faut pas dire n'importe quoi. Vous n'avez pas d'information, donc faites attention.

Pour le Fisac, vous nous avez donné des leçons, vous êtes intervenu...

Hicham Boujlilat

Je n'ai pas donné de leçons, j'ai juste dit que le dossier s'est rejeté, et la preuve !

Michel Veneau

Au niveau de la Direct, au niveau de M. le sous-préfet, tout de suite derrière nous, vous avez appelé le lendemain je crois.

Hicham Boujlilat

Pour avoir les informations.

Michel Veneau

Mais il faut nous aider sur ces dossiers, il faut aider les Cosnois.

Hicham Boujlilat

C'est ce qu'on est en train de faire. Il faut prendre en compte aussi les remarques.

Michel Veneau

Bien sûr qu'on prend en compte.

Hicham Boujlilat

Quelle remarque vous prenez en compte pour que le dossier soit éligible. On l'a dit au mois de juillet, vous ne les avez pas prises en compte. On se fait rejeter un dossier, c'est la première fois.

Michel Veneau

Vous n'avez pas de honte, vous !

Denis Bloin

M. Boujlilat, je vous écoute bien mais avez-vous les décrets d'application ?

Hicham Boujlilat

On a suffisamment d'éléments dans la loi pour pouvoir travailler sur le dossier. Si vous souhaitez rester là-dessus et attendre les décrets d'application, très bien !

Denis Bloin

Ça ne nous empêche pas de travailler.

Hicham Boujlilat

Je n'ai jamais dit le contraire.

Denis Bloin

On travaille en étroite collaboration avec les commerçants. Mais il n'empêche qu'aujourd'hui, le dépôt d'un dossier est rejeté. Pour connaître aussi l'application de la loi dans le temps, je pense que, sous couvert d'une loi dont les décrets d'application ne sont pas votés, un dossier pouvait être accepté.

Michel Veneau

On va clore ce débat d'orientation budgétaire. Il faut qu'on donne un avis.
On prend acte.

2. Ecole Notre-Dame : subvention année scolaire 2014-2015

Micheline Henry

Un contrat d'association à l'enseignement public a été conclu en 1996 entre l'Etat et l'école privée Notre-Dame. Révisé par voie d'avenant en 1997 et en 1999, ce contrat régit les modalités de la participation financière obligatoire de la ville aux dépenses de fonctionnement de cette école. Une convention signée en octobre 2008 entre la ville et l'école Notre-Dame vient préciser les modalités du versement et du calcul de cette participation. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire verse à l'école privée Notre-Dame une participation aux frais de fonctionnement pour les seuls enfants habitant la commune. Cette somme est calculée sur la base du coût moyen pour la ville d'un élève en classe primaire, toutes charges de fonctionnement incluses (fluides, personnel, entretien des structures, etc.). Ce coût moyen des frais de fonctionnement d'un élève est calculé annuellement sur la base de l'exercice précédent. Pour l'année 2013, le coût moyen d'un élève en classe primaire sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire s'élève à 841,38 €. Pour rappel, ce chiffre était de 851,23 € en 2012. Pour l'année scolaire 2014-2015, ce sont 58 élèves de Cosne-Cours-sur-Loire qui sont inscrits à l'école Notre-Dame, contre 44 pour l'année scolaire 2013-2014. La participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame s'élève donc pour l'année scolaire 2014-2015 à 48 799,90 €. Cela correspondra à une inscription budgétaire de 41 236,09 € pour l'année 2014. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de délibération.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ?

Franck Wickers

Je ne prendrai pas part au vote, travaillant à l'ensemble scolaire catholique cosnois.

Thierry Demay

Moi aussi, bien entendu.

Denis Bloin

Moi non plus.

Michel Veneau

Conseil d'administration M. Bloin.

Sylviane Bezou

Vous nous avez dit que cette année, il y avait combien d'élèves cosnois ?

Micheline Henry

58 élèves de Cosne sont inscrits à l'école Notre-Dame. L'année dernière, ils étaient 44.

Sylviane Bezou

Vous avez une idée de l'explication ?

Micheline Henry

A part les problèmes personnels, en grand partie, c'est parce qu'à l'école Notre-Dame, c'est parce qu'il n'y a pas de rythmes scolaires.

Sylviane Bezou

Je voulais en arriver là. Est-ce que l'obligation n'est pas faite à cette école, comme aux autres, de se mettre en règle avec la loi ?

Micheline Henry

C'est une école privée. Ça veut bien dire ce que ça veut dire. Ils font ce qu'ils veulent.

Sylviane Bezou

La loi est faite très bizarrement. C'est la double peine pour la ville, finalement. On perd des élèves dans nos écoles publiques, là où on a de la place et des moyens. Et on paie. On est passé de 20 et quelques mille dans les années 2010, à 40 000...

Micheline Henry

L'explication est simple. La grosse difficulté, c'est ça : le fait que ces enfants... Les 58 élèves, on peut les accueillir sans aucun problème à Cosne, dans les écoles de Cosne.

Alain Dherbier

J'ai une question sur le chiffre annoncé. Je suis surpris que 2012 ait été supérieur à 2013. Théoriquement, j'entends toujours que les rythmes scolaires font augmenter le coût. Et ça me surprend.

Micheline Henry

Les valeurs que l'on vous donne, ce sont les valeurs enseignement. Il n'y a pas les rythmes scolaires dedans.

Michel Veneau

Plus de question. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

3. Exercice 2014 – Fonds façades – Attribution d'une subvention d'équipement

Franck Wickers

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le conseil municipal, depuis 2002 – délibération du 26 septembre 2002, délibération du 25 septembre 2003 et délibération du 22 février 2010 –, soutient financièrement les propriétaires d'immeuble dans les projets de ravalement des façades de leur propriété, l'objectif étant d'améliorer la qualité du paysage urbain à Cosne-Cours-sur-Loire. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à procéder au versement de la subvention d'équipement ci-dessous.
M. Elleau Jean-Luc, 19 bis avenue Malakoff. Adresse à Cosne : 3 et 3 bis rue Adolphe Robert, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire pour un montant de 1 524,49 €

Michel Veneau

Avez-vous des questions ?

Pas de question. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

B. AGENDA 21

4. Attribution d'aides en faveur du développement durable

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Par délibération du 29 mars 2010, le conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire décidait de créer un dispositif d'aide en faveur du développement durable pour encourager l'acquisition par les particuliers de récupérateurs d'eau et de vélos à assistance électrique. En 2014, trois aides ont déjà été attribuées pour l'achat de vélos à assistance électrique, pour un montant de 1 129,70 €. Deux demandes d'aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique sont aujourd'hui soumises au conseil municipal. Il est demandé au conseil municipal de décider d'attribuer les aides ci-dessous.

Philippe Debard pour un montant de 269,98 €

Nathalie Chamard pour un montant de 239,98 €.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ?

Pas de question. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

C. CUCS

5. Attribution de subventions

Michel Mezy

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, le comité de pilotage chargé d'examiner les projets, a été amené à étudier les différentes propositions portées par les associations locales. A travers ces différentes actions, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et ses partenaires souhaitent mettre en place des opérations ayant pour but de rompre avec la spirale de dévalorisation en réduisant les inégalités sociales. Je vous rappelle que la mise en œuvre de ces projets sociaux urbains, définis par les partenaires locaux, a pour objectif de mobiliser les associations sur des enjeux de territoires en difficulté. Aussi, lors de la réunion du 22 octobre 2014, le comité de pilotage a pris les engagements suivants.

Pour la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, l'apport d'une aide financière dans le cadre du suivi administratif, afin d'assurer la logistique administrative du contrat urbain de cohésion sociale, de soutenir et de développer le dispositif pendant toute la durée de ce dernier, pour le renouvellement du poste de référent CUCS. Aussi, il a été proposé de financer ce projet pour une somme de 5 000 € pour le Centre communal d'action sociale. Dans le cadre de l'opération « Manger mieux bouger plus », et en collaboration avec les collègues Claude Tillier et René Cassin, et l'Ireps, le CCAS de la ville de Cosne-Cours-sur-

Loire organisera une journée de sensibilisation sur le sport et la nutrition. Cette action touchera les élèves de 6^e, 5^e de chaque établissement scolaire. Aussi, il a été proposé de financer ce projet pour une somme de 892 €.

La mise en place d'une semaine jeune avec la collaboration du Centre social et culturel Suzanne Coulomb, et l'Union cosnoise sportive (UCS). Le Centre communal d'action sociale a permis à une quarantaine de jeunes, principalement issus du quartier Saint-Laurent, de bénéficier d'une semaine d'activité sportive. Ce projet a pour vocation de favoriser la mixité sociale entre les participants de toute la ville, mais également d'assurer une semaine de vacances à des jeunes qui n'ont pas l'habitude de partir à cette période estivale. Aussi, il a été proposé de financer ce projet pour une somme de 1 000 €.

Pour le Centre social et culturel Suzanne Coulomb, dans le cadre de l'opération Cadre de vie, il a été prévu de mettre en place des animations de quartier, culturelles, festives, sportives, mais aussi ludiques, en direction du public de 11 à 17 ans. Lors de ces journées qui se dérouleront tout le long de l'année le samedi après-midi, de 14 h à 19 h, les jeunes pourront s'initier à différentes activités proposées par des animateurs jeunesse de l'Espace ado. Aussi, il a été proposé de financer ce projet pour une somme de 1 000 €.

Dans le cadre de l'opération Animation famille, mise en place fin 2011, l'atelier Jouons en famille, a été repris cette année, suite à la demande des familles ; un accompagnement dans l'élaboration d'un projet de départ en vacances, qui aura lieu avant les vacances de Noël est en cours de préparation par les familles. De plus, ce projet Animation famille pourrait prendre la forme d'ateliers créatifs, de jeux collectifs familiaux, de manifestations modestes – atelier maquillage pour le défilé du carnaval de Cosne-Cours-sur-Loire, chasse aux œufs, soirée à thème, etc. Aussi, il a été proposé de financer ce projet pour la somme de 1 500 €.

Dans le cadre du projet Les yeux de mon quartier, douze jeunes issus du quartier Saint-Laurent ont donné vie aux objets du quotidien, ceux de la rue que l'on croise dans le quartier Saint-Laurent sans y prêter attention : poubelles, boîtes, arbres, poteaux, etc. En ajoutant des simples boules de polystyrène, ils les ont humanisés en leur donnant un visage, à la manière de Tim Schneider, qui est un créateur contemporain allemand. Aussi, il a été proposé de financer ce projet à hauteur de 370 €.

Dans le cadre de l'opération Enjeux et jeux, Parthenay, capital du jeu, a proposé un festival de jeux en juillet dernier où, pendant plus de dix jours, tous les amateurs novices ou éclairés ont pu tester les milliers de jeux présents dans toute la ville. Les jeunes ont parcouru la ville, de jeu en jeu, ce qui permet de côtoyer les habitants de Parthenay et les festivaliers autour de jeux divers et variés. Aussi, il a été proposé de financer ce projet pour une somme de 700 €.

La mise en place de l'opération Vivre ensemble dans notre quartier a eu pour but de travailler sur la notion de vivre ensemble, avec la mobilisation et la participation des habitants, les partenaires institutionnels, des commerçants, autour de la mise en place d'animations ludiques, sportives, citoyennes et festives. Cette opération de rue, qui s'est déroulée le 20 septembre 2014, autour de la Maison de quartier, a sensibilisé 200 personnes, ainsi que les commerçants du centre commercial Saint-Laurent. Aussi, il a été proposé de financer ce projet pour une somme de 2 000 €, concernant la ville de Cosne.

Dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la solidarité, 5 encadrants du Centre d'action sociale viendront compléter les équipes de TAP de la ville les mardis et vendredis de 14 h 45 à 16 h 30. De ce fait, l'organisation des CLAS se fera au centre

sociale deux soirs par semaine, les lundis et jeudis, avec une amplitude d'horaire élargie : de 15 h 45 à 18 h 30. Aussi, il a été proposé de financer ce projet pour une somme de 1 580 €.

Pour la communauté de communes Loire et Nohain, la mise en place d'un festival Lecture jeunesse Loire et Nohain a eu pour but la création-conception d'un spectacle avec les jeunes de 9-11 ans. Le festival de lecture s'est tenu sur 4 jours, du mercredi 9 avril au samedi 12 avril. Le thème retenu était le fantastique. Aussi, il a été proposé de financer ce projet pour une somme de 900 €.

Pour l'association Vie libre, la mise en place d'une exposition dénommée Les plaisirs artificiels au collège Claude Tillier, pour répondre aux questionnements des collégiens, avec l'aide d'un professionnel de santé. Cette action se déroulera en fin d'année avec l'intervention d'un ancien dépendant à l'alcool pour apporter son témoignage. Aussi, il a été proposé de financer ce projet pour une somme de 400 €.

Pour la mission locale Bourgogne nivernaise, dans le cadre d'une opération job dating, la mission locale Bourgogne nivernaise a organisé, en partenariat avec Pôle Emploi, l'agent de développement économique de Cosne (Adeb) et d'autres partenaires, une rencontre entre les jeunes de 16-25 ans en insertion professionnelle et les entreprises du bassin de Cosne. Cette action s'est déroulée le 29 avril 2014 au Centre social et culturel Suzanne Coulomb. Aussi, il a été proposé de financer ce projet pour la somme de 500 €.

Le Contrat urbain de cohésion sociale de Cosne-Cours-sur-Loire permet de soutenir 12 projets sur 14 – un a été reporté en 2015 et un n'a pas été retenu – pour une somme globale de 29 375 €, répartis à hauteur de 15 840 € pour la ville de Cosne, et 13 533 € pour l'Etat. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à accomplir les formalités administratives nécessaires afin d'effectuer le financement de ces diverses opérations.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ?

Hicham Boujlilat

Des remarques.

Parler au futur sur certains projets qui ont déjà eu lieu, mais c'est normal puisque les comités techniques et de pilotage, du fait des élections ont dû être reportés. Ce sont des dossiers qui pour la quasi totalité étaient prêts. Là-dessus, il y a de toute façon une continuité. Il faudra faire attention, et peut-être même dès à présent un appel à projets pour les dossiers de l'année prochaine, de manière à ce que les associations ne soient pas mises en difficulté. Mais là, c'est du fait vraiment des élections où on ne pouvait pas travailler avec les services de l'Etat.

Je remarque deux projets nouveaux : le festival de lecture et un autre projet lié aux addictions. Ce qui est très bien.

En revanche, je vois sur la somme totale, on a voté 8 000 € en moins dans le cadre du budget supplémentaire pour le Contrat urbain de cohésion sociale. L'année prochaine, ça sera le contrat de ville, ça sera à peu près le même principe. Là, on est à 15 840 € sur 30 000 € budgétés, donc la moitié de la somme dépensée. Vous avez rogné, pour un ajustement, de - 8 000 €. On a 8 000 € de subventions qui auraient pu être allouées à des associations. Ma question est la suivante : de quel montant vous envisagez l'enveloppe pour le Contrat urbain de cohésion sociale ? Est-ce qu'on sera plutôt autour de 30 000 € ou 22 000 ? Vous avez le droit de me dire que vous ne savez pas encore

exactement, qu'il n'y a pas les arbitrages. Est-ce que c'est un maintien, une baisse ou une augmentation ?

Michel Mezy

Vous connaissez le secteur puisque vous avez travaillé dessus avant moi. Le Contrat urbain de cohésion sociale, c'est pour aider les jeunes en difficulté dans le quartier Saint-Laurent.

Hicham Boujlilat

Ce n'est pas que pour les jeunes. Le CUCS n'est pas fait que pour ça. Il y a 6 axes. C'est tourné vers tous les habitants, de 7 à 77 ans, même de moins à plus.

Michel Mezy

Oui, mais on connaît très bien la situation. En 2012, il y avait 11 personnes de plus de 60 ans touchés par ce dispositif.

Hicham Boujlilat

Non, il y avait la fête de quartier du centre social.

Michel Mezy

J'ai le bilan. En vérité, ceux qui sont touchés, ceux qui sont aidés, ce sont les 11-17 ans. Le reste, malheureusement... Le constat que j'ai fait est simple – sans pour autant revenir au fonctionnement d'avant – c'est qu'on touche les jeunes de 11 à 17 ans. Les autres tranches d'âge sont un peu délaissées. C'est le constat que j'ai fait. Dans les propositions que nous ont données nos partenaires, ce que je trouve un peu difficile, c'est que ça n'agit pas sur le quotidien des jeunes ou des moins jeunes. Ce que je souhaiterais, c'est que pour les jeunes, on ait plus de réflexion pour leur trouver du travail, pour se mettre en condition de pouvoir rencontrer des employeurs. Il y a une aide à faire, que nous allons travailler avec certaines associations que j'ai déjà rencontrées, pour l'année prochaine. Car j'ai déjà commencé à travailler sur ce secteur. Concernant l'isolement des plus de 60 ans, il faut qu'on travaille aussi. Il y a beaucoup de personnes qui se retrouvent malheureusement seules, suite à un divorce, un décès. Il faut que là aussi on travaille.

Concernant les 25-49 ans, il y a encore des choses à faire. Cette année, le CUCS ne répond pas à mes attentes et aux attentes de toutes les associations. Ce que j'ai défini avec le sous-préfet, c'est qu'on va travailler plus en amont pour présenter des projets de qualité, qui soient mieux débattus avec les partenaires sociaux et qui trouvent un meilleur écho auprès du sous-préfet et de l'Etat. Et que ces aides soient plus importantes dans l'avenir. Quelles seront les aides, je ne sais pas. Pour l'instant, on ne peut pas définir parce que ce sont des aides qui sont proposées chaque année par les partenaires sociaux.

Michel Veneau

On va reconduire la somme et on ajustera au budget supplémentaire. Je souhaite que Michel développe d'autres actions. Il faut qu'on trouve des solutions pour ces jeunes. On ne va pas réussir comme ça mais il faut qu'on essaie de trouver des pistes pour que ces jeunes puissent peut-être faire un apprentissage, aller dans une association pendant quelque temps. Je ne sais pas, on verra avec les partenaires. Si on a beaucoup de

demandes et de projets, on pourra abonder au niveau du budget supplémentaire pour finir l'année convenablement au niveau budgétaire.

Hicham Boujlilat

Ce sont des éléments que vous commencez à voir, puisque pour le coup, on a une loi aussi qui a défini le contrat de ville. On connaît les 3 piliers. Je suppose que tout ce qui a été déroulé doit concerner le pilier lié à la cohésion sociale. Il y a l'autre pilier sur le cadre de vie qui peut aussi être pris en compte, et le troisième pilier sur le développement de l'activité économique et de l'emploi. De toute façon, les nouveaux contrats de ville, tels qu'ils ont été définis par l'Etat, doivent aller vers ces trois piliers. Les axes des Contrats urbains de cohésion sociale des années 2000 étaient beaucoup trop vagues, beaucoup trop larges. C'était le cadre réglementaire, on ne pouvait pas y déroger. Mais les piliers qui ont été définis par l'Etat vont dans le bon sens.

Sur le reste, et notamment dans le cadre de l'élaboration des projets, tout à l'heure, ça a été évoqué dans le cadre de la présentation du DOB. Il a été fait mention de la création d'un comité de la citoyenneté, d'une maison de la citoyenneté. C'est une obligation dans le cadre du contrat de ville. C'est l'Etat qui le demande.

Michel Veneau

On connaît bien, on est dessus depuis quelque temps. Et on connaît ça par cœur. Je peux vous dire que les trois pistes que vous nous avez données...

Hicham Boujlilat

Je sais bien mais comme ça a été déroulé...

Michel Veneau

Tout ce que vous nous dites, on le connaît. On travaille dessus avec tous les collègues.

Hicham Boujlilat

Sur la maison de la citoyenneté, sur le comité de la citoyenneté qui sera mis en place et qui est clairement défini, il est convenu que des élus fassent partie de la commission. Notamment. Après, il y a le tirage au sort des habitants, etc.

Michel Veneau

M. Boujlilat, vous ne connaissez pas bien votre dossier. Il n'y a pas d'élus. C'est interdit. Monsieur le sous-préfet nous l'a encore rappelé, il n'y a pas d'élus. Associations, bien sûr, mais pas d'élus. On n'a pas les mêmes documents.

Hicham Boujlilat

En tout cas, il y en aura 6.

Michel Veneau

6 élus ?

Hicham Boujlilat

Oui.

Michel Veneau

Dans quelle commission ? Précisez la commission.

Hicham Boujlilat

Les commissions de travail que vous souhaitez...

Michel Veneau

La commission citoyenne, il n'y aura aucun élu.

Michel Mezy

Dans le conseil citoyen, il n'y a pas d'élus.

Michel Veneau

C'est la loi. C'EST TOUT ;

Hicham Boujlilat

Il en est prévu 6.

Michel Veneau

Avec votre loi à vous ? Ce n'est pas celle de Monsieur le sous-préfet !

Hicham Boujlilat

La loi n'est ni à Monsieur le sous-préfet ni à moi. Tout à l'heure, on a parlé d'une loi du 18 juin – belle date.

Michel Veneau

Demain matin à 9 h, j'appellerai Monsieur le sous-préfet et je lui demanderai plus d'informations sur ce point.

Hicham Boujlilat

En tout cas, nous souhaiterions y avoir toute notre place. Voilà là où je voulais en venir.

Michel Veneau

On n'a pas la nôtre, ça va être difficile de vous faire rentrer dans ce comité. On n'a pas le droit d'y entrer.

Hicham Boujlilat

On n'est pas au comité de quartier que vous avez créé d'autorité. On n'y est pas. On pourrait continuer là-dessus.

Michel Veneau

Les comités de quartier, ce n'est pas le maire qui a décidé tout seul. J'ai des élus responsables. Ils vont s'étoffer les comités de quartier, ne vous inquiétez pas. Vous allez y rentrer demain si vous voulez travailler. Mme Quillier est prête, Mme Chevreau aussi à Cours. Bien sûr qu'on va accueillir tout le monde. Ça ne va pas être restreint à...

Pascal Jaillet

Demain, on rase gratis !

Michel Veneau

N'ayez pas des propos comme ça, ça ne sert à rien. Je ne sais pas pourquoi vous avez des propos comme ça ! M. Jaillet, je n'arrive pas à vous comprendre.

Pascal Jaillet

Depuis le début, vous dites : on vous donnera les informations, demain vous verrez ça sera bien, ça sera parfait. Mais on ne voit rien venir.

Michel Veneau

On vous donne les informations. M. Boujlilat a demandé des chiffres, on lui a donnés.

Hicham Boujlilat

Je ne les ai toujours pas. Je vous ai envoyé un mail, je ne les ai toujours pas.

Michel Veneau

Bien sûr que si.

Hicham Boujlilat

Non. Notamment, j'ai demandé l'écart qui correspond à la Cité technique, etc. Il y a plein de choses précises que j'ai demandées à M. Demay. Votre DGS était présent. On m'a indiqué de faire un retour par écrit, que je vous ai fait. Je ne les ai toujours pas.

Michel Veneau

On vous enverra toutes les infos.

Hicham Boujlilat

Voyez que je ne les ai pas.

Michel Veneau

Il ne faut pas vous énerver, vous aurez toutes les informations. Et nos collègues vont vous accueillir dans tous les comités, si vous souhaitez participer et travailler. J'ai bien dit travailler.

Franck Wickers

Avez-vous trouvé le compte rendu de la commission culturelle ? Merci.

Hicham Boujlilat

Je regarde, M. Wickers, ne vous inquiétez pas.

Michel Veneau

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

D. AFFAIRES GÉNÉRALES

6. Rapport d'activité 2013 de la CCLN

Michel Veneau

Vous avez eu le rapport, je pense que vous l'avez tous lu.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Comme chaque année, il nous appartient d'approuver le rapport d'activité de la Communauté de communes Loire et Nohain. Celui-ci retrace les actions menées par cette structure au cours de l'année 2013 et est voté par le conseil communautaire. Aussi, au regard de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération communale, et étant entendu que la Communauté de communes Loire et Nohain a délibéré dans sa séance du 16 septembre 2014 sur la teneur du rapport d'activité. Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité de la communauté de communes Loire et Nohain pour l'année 2013.

Pas de question ?

Nous prenons acte.

7. Modification de la taxe cimetièrre

Micheline Henry

Depuis de nombreuses années, notre collectivité facture une taxe d'inhumation de 6,70 € et une taxe d'ouverture de caveaux de 12,35 €. Au regard des textes, la taxe d'inhumation doit également intégrer la taxe d'ouverture de caveaux. Il convient donc de modifier l'appellation de notre taxe et d'instaurer un tarif unique pour cette prestation qui sera fixée à 19 €. Ce qui intégrera les tarifs précédents. A titre d'information, les prestations concernées par l'inhumation sont les suivantes : ouverture et fermeture du caveau, creusement et comblement des fosses, mise en terre ou en caveau du cercueil, réinhumation d'un cercueil ou d'une boîte à ossements, dépôt des restes à l'ossuaire et transport des corps à l'intérieur des cimetières. Après recherche effectuée auprès de collectivités de même importance démographique, il ressort que certaines collectivités n'ont aucune taxe : Gien, Joigny, Saint-Doulchard. Pour les autres, le montant est variable. Pour info, Amilly, 14,15 € ; Saint-Amand-Montrond, 57 €, Varennes-Vauzelles, 13,65 € ; La Charité : 15 €. Aussi il est demandé au conseil municipal de fixer la taxe d'inhumation à 19 € à compter du 1^{er} janvier 2015, et d'autoriser le maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires.

Michel Veneau

Pas de questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

8. Recensement de la population 2015

Micheline Henry

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 21 février 2015. La loi 2002-76 du 27 février a modifié le système et l'organisation du recensement de la population.

Ainsi, dans les villes de plus de 10 000 habitants, celui-ci s'effectue par tranche, sur une période de 5 ans, à partir d'un échantillon, les adresses représentant 8 % des logements. L'importance des résultats du recensement détermine entre autres le montant des différentes aides que l'Etat peut attribuer à notre collectivité. Il permet également d'ajuster au mieux nos besoins en matière de services à la population, d'équipements collectifs et différentes structures. Cette activité est effectuée par les agents de la collectivité car elle nécessite une très grande rigueur. Aussi, il est demandé au conseil municipal de fixer la base des rémunérations perçues par les agents municipaux en charge du recensement comme suit : les agents recenseurs seront payés sur la base de 3,50 € bruts par logement ; l'agent coordonnateur percevra une indemnité de 560 € bruts ; les agents chargés du suivi et de la mise à jour du RIL percevront une indemnité de 100 € bruts chacun.

Michel Veneau

Avez-vous des observations ?

Hicham Boujlilat

Pourriez-vous nous communiquer les endroits qui seront recensés ?

Michel Veneau

Qui ont été recensés.

Hicham Boujlilat

Pas là de manière publique. Juste pour information.

Michel Veneau

Il faudra venir regarder les cartes. Vous savez comment ils font ? Ils prennent des endroits sur un quartier où ils sondent. Il y a des endroits où ils sont beaucoup moins. Si ça vous intéresse de regarder où ils ont sondé, il n'y a pas de problème.

Alain Dherbier

Le fait de savoir où c'est, ce n'est pas vraiment par curiosité. La crainte qu'on peut avoir, c'est que certaines personnes mal intentionnées profitent de la période du recensement pour se présenter comme des agents recenseurs et profiter de la situation chez des personnes âgées.

Micheline Henry

C'est un peu dans ce but qu'ils vont y aller au fur et à mesure, et il n'y a pas de tableau.

Michel Veneau

Là, c'est le recensement effectué. Le nouveau, on ne vous donnera pas les cartes. Même si on les avait, on ne les donnerait à personne.

Alain Dherbier

C'est difficile de faire de la publicité parce qu'il y a des gens qui sont avides de ça.

Michel Veneau

Tout à fait. C'est pour cette raison qu'on ne donnera pas les lieux.

Pas d'abstention, pas de vote contre. Adopté à l'unanimité.

E. AFFAIRES JURIDIQUES

9. procédure de biens vacants et sans maîtres : succession des époux Lonchant

Pascale Quillier

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
L'immeuble situé 26 place du Chat est laissé à l'abandon depuis de très nombreuses années. L'état général de la maison est dégradé et le terrain envahi par la végétation. Afin de remédier à cette situation et d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, il a été nécessaire d'identifier les propriétaires. Les propriétaires, M. et Mme Lonchant, sont décédés : Monsieur le 25 mars 1964 et Madame, le 15 janvier 1971. Aussi, au regard du fait que sont considérés comme des biens sans maître les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans, et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, et compte tenu par ailleurs que France Domaines a confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession des biens, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire peut engager une procédure d'acquisition de plein droit. La succession est composée des biens suivants : une propriété bâtie située 26 place du Chat, parcelle section BM n° 134, contenance de 245 m² ; des propriétés non bâties suivantes : 2 parcelles situées au lieu-dit Les Guérins, cadastrées BM n° 108 d'une superficie de 129 m² et BM n° 110 d'une superficie de 296 m² ; une parcelle située Les Côtes aux Merles, cadastrée BN n° 311 d'une superficie de 213 m² ; une parcelle située lieu-dit les Taureaux, cadastrée H n° 479 d'une superficie de 1 520 m². L'article 713 du code civil et l'article L.1123-2 du code général de la propriété de la personne publique prévoient que les biens reviennent de plein droit à la commune, si elle n'y renonce pas. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'exercer les droits de la commune en application des dispositions de l'article 713 du code civil et d'acquiescer de plein droit les biens de la succession des époux Lonchant afin de remédier à l'état d'abandon des différents biens ; de dire qu'un procès-verbal sera dressé pour informer le public de la prise de possession de ces biens ; de dire que la présence délibération sera publiée au fichier du service de la publicité foncière afin d'assurer les mesures de publicité ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

10. Renouvellement de la convention relative à l'organisation de la viabilité hivernale

Charly Bruère

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le Conseil général et la commune ont une compétence conjointe en matière de déneigement des routes au cœur de l'agglomération. Pour un bon fonctionnement du service hivernal, le Conseil général de la Nièvre et la commune de Cosne-Cours-sur-Loire ont signé une convention de viabilité hivernale concernant les voies se situant sur notre

territoire. La convention conclue le 18 décembre 2009 pour une durée de 5 ans arrive à son terme le 17 décembre 2014. Afin d'assurer la continuité du partenariat qui nous lie avec le Conseil général, il convient d'autoriser expressément le renouvellement de la convention pour une nouvelle période de 5 ans.

Vu l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, vu l'article L.131-1 à L.131-3 du code de la voirie routière, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention relative à l'organisation hivernale des voies sur notre territoire, avec le Conseil général, pour une nouvelle période de 5 ans ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à effectuer les formalités à intervenir.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

11. Cession d'une propriété non bâtie située Les Champs de Fouilleux à Villechaud

Pascale Quillier

Par acte administratif du 16 septembre 2014, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire a vendu à Madame et Monsieur Louis les terrains situés lieu-dit les Champs de Fouilleux, cadastrés BO 0037, d'une superficie de 144 m² et BO 0038 d'une superficie de 79 m², pour un montant de 4,03 € le mètre carré, soit un montant global de 900 €. Suite à la vente de ces terrains et lors des opérations de l'alignement, il s'est avéré que les parcelles cédées telles qu'elles existent au cadastre comprennent une partie du chemin rural des Foings aux Charmes. En conséquence, il est proposé au conseil municipal de rapporter la délibération n° 2014-02-016 du 10 février 2014 et de vendre au futur acquéreur les parcelles cadastrées BO 0037A d'une superficie de 102 m² et BO 0038C d'une superficie de 14 m² issues de la division des parcelles originellement cadastrées BO 037 et BO 038, suivant le document d'arpentage dressé le 16 octobre 2014 par M. Xavier de Tallandier, géomètre à Cosne-Cours-sur-Loire 58200 ; les parcelles BO 37B et BO 38D, successivement d'une contenance de 43 m² et de 63 m². L'assise foncière du chemin rural de Foings aux Charmes reste la propriété de la commune.

France Domaines ayant été consulté, a évalué le mètre carré à 4,03 €, soit un montant global de 467,48 €.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir rapporter la délibération du 10 février 2014, suite à l'erreur matérielle relative à l'emprise foncière vendue ; approuver la cession à Madame et Monsieur Louis des parcelles cadastrées BO 037A et BO 038C, situées lieudit les Champs de Fouilleux pour un montant global de 467,48 € ; dire que la commune va rembourser les acquéreurs à concurrence de 432,52 € et que cette cession sera réglée par acte administratif dont les frais seront à sa charge ; autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Sylviane Bezou

J'ai passé quelques mois à attribuer des noms de rues et de chemins et à donner des numéros aux maisons pour voir encore Champ du Fouilleux, alors que c'est route de la Côte aux Merles.

Pascale Quillier

La petite parcelle, non.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

12. Animation des marchés : approbation du règlement du jeu concours gratuit

Christian Asselineau

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Dans le cadre de la gestion des marchés, la commune perçoit une redevance d'animation auprès de chaque commerçant de 1,16 €. Celle-ci est destinée à promouvoir le marché et à permettre le financement des différentes animations. Afin de renforcer l'attractivité du marché, la commune souhaite organiser un jeu concours gratuit qui se déroulera le mercredi 26 novembre 2014 et le dimanche 30 novembre 2014. Les modalités de participation ainsi que les lots sont mentionnés dans le règlement du jeu. Celui-ci sera déposé auprès de l'étude de Maître Coudert-Buffet, huissier de justice. Il s'agit d'un jeu gratuit, sans obligation d'achat. Toute personne qui le souhaite peut remplir un bulletin en répondant à 5 questions. La valeur totale des lots à gagner s'élève à 3 600 €. Le tirage au sort aura lieu le lundi 8 décembre 2014, sous le contrôle d'un officier de police judiciaire. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'organisation du jeu concours ainsi que le règlement ; d'autoriser le maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des formalités relatives à l'organisation du jeu concours.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

F. AFFAIRES TECHNIQUES

13. Rue Caumeau : enfouissement des réseaux aériens de communication électronique d'Orange

Charly Bruère

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Dans le cadre de l'aménagement qualitatif de la rue Caumeau, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communication électronique d'Orange. A cette fin, il est proposé une convention cadre dans la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et Orange. Cette convention a pour objet de définir les moyens de mise en œuvre des travaux et de formaliser les modalités juridiques et financières de l'opération dont le montant s'élève à la somme de 795,51 € HT.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'accepter les termes de la convention et le devis tel qu'il est présenté ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et le devis ; de dire que l'inscription a été prévue au budget de l'exercice en cours ; de décider de donner délégation au maire ou à son représentant pour toutes les décisions afférentes à ces travaux.

Hicham Boujlilat

Est-ce que vous l'aviez évoqué en commission des finances, par rapport à la redevance ?

Thierry Demay

C'est un tarif forfaitairement attribué par l'Etat : 50 € quand c'est en aérien et 40 € en souterrain.

Hicham Boujlilat

J'ai retrouvé la page 6 de la commission des affaires culturelles. J'ai cherché, j'ai trouvé. M. Wickers m'a pressé de le faire. Je lis : « Depuis 6 mois, Michel Mezy a rencontré plusieurs associations et il souligne les incertitudes de certaines d'entre elles. Peut-être faudrait-il que des associations s'associent pour faire des spectacles car les subventions vont baisser ». C'est en page 6 du compte rendu de la commission des affaires culturelles. C'était ça que j'avais en mémoire.

Michel Mezy

Ça n'a rien à voir avec la rue Caumeau.

Hicham Boujlilat

Non, je viens de le retrouver. S'il y a des associations rue Caumeau, qu'elles soient rassurées !

Michel Mezy

Simplement, c'étaient les subventions de la ville. Ce n'était pas lié aux associations. Monsieur le maire a bien sûr officiellement dit que cette année, on ne toucherait pas aux subventions des associations.

Hicham Boujlilat

Les subventions de la ville aux associations. Parce que là, il était fait mention des subventions de la ville aux associations. Ce que tu as indiqué dans le compte rendu.

Michel Mezy

Mais il y a une partie qui a sauté.

Hicham Boujlilat

Une partie de la subvention de la ville va être réduite, c'est ça ?

Michel Mezy

Non. Il y a les subventions de la ville, nos subventions...

Hicham Boujlilat

Le maire a raison, je ne comprends pas tout ! C'était ça que j'avais vu, c'est pour ça que j'avais posé la question.

Michel Mezy

On va faire un petit rectificatif lors de la prochaine réunion.

Michel Veneau

Quand vous allez relire votre compte rendu, il faudra faire une modification, chers collègues. C'est important, parce que les gens lisent les comptes rendus.

Hicham Boujlilat

Pour essayer de sauver un peu Michel Mezy, il y a marqué dans le compte rendu : « prédiffusion pour validation, oui à Michel Veneau ». Ça c'est juste pour qu'il ne te réduise pas ton indemnité, Michel !

Michel Mezy

Le maire me comprend.

Michel Veneau

Avez-vous d'autres questions ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

<p>14. Installation et exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Pougny – observations de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire</p>

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Madame la préfète de la Nièvre, par arrêté n° 2014-121-0004 du 31 juillet 2014 a prescrit une enquête publique ayant comme objet l'installation et l'exploitation d'un parc éolien par la SEPE de Ludmila sur la commune de Pougny. L'enquête publique concerne les communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon de 6 km autour du lieu d'implantation de l'exploitation, qui peuvent être concernées par les risques et inconvénients générés par cette installation. Cette enquête publique s'est déroulée du mardi 16 septembre au samedi 25 octobre 2014 inclus, à la mairie de Pougny, siège de l'enquête. Ce qui a permis au public de formuler ses observations. La commune de Cosne-Cours-sur-Loire est donc concernée par cette procédure et doit formuler ses observations. Le dossier a été consulté en mairie de Pougny le 24 septembre 2014. Au regard des documents présentés, le tracé de raccordement du parc au poste source de Cosne-Cours-sur-Loire, notre réseau de voirie serait très impacté. Une demande d'information complémentaire a donc été transmise à Erdf afin de connaître les caractéristiques et les contraintes liées aux travaux de raccordement. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire se réserve le droit de proposer éventuellement une variante pour le tracé par rapport aux risques pour notre voirie. Toutes les interventions sur le domaine de la commune devront disposer au préalable d'un accord de la commune. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire ne saurait être financièrement impliquée dans ces travaux et autres aménagements.

Aussi, il est donc demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable incluant la prise en compte des réserves émises ci-dessus ; d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pascal Jaillet

Une précision s'il vous plaît. Le poste source se trouve où ? En bas de la rue des Fontaines Saint-Laurent ?

Michel Veneau

Juste au-dessus de la Fontaine Saint-Laurent. De la rue de Donzy, on va traverser, on a un grand tracé au niveau de la ville et de la voirie. C'est pour cette raison qu'on met une réserve. Vous connaissez le souci quand on fait des tranchées. C'est comme ça, il faut bien que les travaux se fassent, mais après, il faut aussi que nos trottoirs ou notre voirie soient remis en état pour qu'on puisse l'utiliser dans de bonnes conditions.

Charly Bruère

C'est un projet qui prévoit la construction de 12 éoliennes. Le tracé revient par Saint-Père, le Gué-Bottron, remonte le long de la rue du Mardron, pour retrouver la Fontaine Saint-Laurent. Ça impacte vraiment notre voirie. C'est pour ça qu'on a envoyé ce courrier avec M. Varennes pour que ce soit pris en considération au niveau de la voirie.

Alain Dherbier

Bien évidemment, il faut les mettre en garde, mais ce qu'il faut faire au préalable, c'est faire faire un constat d'huissier sur tout le tracé. On peut dire que quelquefois, un mal débouche sur un bien, parce que la rue du Mardron... Ça peut être une opportunité.

Michel Veneau

Tout à fait.

Alain Dherbier

Comme ils veulent absolument réaliser leur projet, ça peut être une opportunité.

Michel Veneau

On y a pensé.

Christian Perreau

Sur ce projet, je voudrais faire une observation. Des éoliennes ont été montées sur Clamecy. Le mode de développement a été fait différemment de celui-ci au niveau de l'actionnariat. La commune a participé, le Conseil régional, un actionnariat citoyen au niveau de clubs d'investissement. Je pense qu'on pourrait émettre un vœu : le vœu qui a été émis au Conseil général. Que ce soit la SEM Nièvre Energie qui devienne actionnaire de la société de développement. Je pense qu'on pourrait reprendre le vœu du Conseil général que je vais vous lire.

« Au regard du dossier présenté par la société Ludmila Intervent, sollicitant l'autorisation d'installer et d'exploiter un parc de 12 éoliennes sur la commune de Pougny, je vous propose de donner un avis favorable compte tenu de l'intérêt général du développement des énergies renouvelables et des orientations actées dans le cadre de la stratégie énergétique départementale ; de demander aux pétitionnaires de mettre en

place des mesures d'information des élus locaux et du public tout au long de la construction du parc, mais également au cours de l'exploitation ; de demander aux pétitionnaires de proposer des mesures ou des dispositifs permettant de réduire les risques de collision avec les espèces d'oiseaux à enjeux tels que les grues cendrées, le busard Saint-Martin et le busard cendré ; de demander aux pétitionnaires de rechercher des solutions de financement participatif public et citoyen, notamment en se rapprochant de la SEM Nièvre Energie. »

Dans la SEM Nièvre Energie, il y a aussi le SIEEEN, le Conseil régional... C'est un vœu qui a été émis aussi par le Conseil général. C'est quelque chose qui a été réalisé sur Clamecy. Je pense que sur l'énergie, si on veut un peu garder la main, il faut qu'on soit impliqué. Je pense qu'il y a même d'autres secteurs, notamment la chaufferie, où on pourrait avoir un type de participation, parce que ça permet de contrôler après. Quand ce sont des sociétés privées, elles font ce qu'elles veulent, elles nous demandent le prix qu'elles veulent.

Je pense qu'on peut reprendre le vœu du Conseil...

Denis Bloin

Je pense qu'aujourd'hui, l'avis qui est demandé à la commune, au Conseil général, à toutes les collectivités, c'est sur une enquête publique, par rapport à un projet qui est déjà bouclé. Effectivement, pour avoir lu certaines choses sur Clamecy, c'est dès l'origine du projet qu'il y a eu cet actionnariat citoyen. Ils ont même porté le projet. Et aujourd'hui, il est un peu tard pour demander – c'est un vœu qui ressemble plus à un vœu pieu – une ouverture à une forme de citoyenneté de l'entreprise. Aujourd'hui, on a à se prononcer sur un projet, sur sa faisabilité, sur les nuisances qu'il pourra éventuellement apporter, les animaux, la voirie et compagnie. On n'est pas en train de juger le montage du projet. Ça a été fait par les services de la préfecture ou autre. Qu'à Cosne, dans les communes environnantes ou sur la communauté de communes, un projet citoyen voit le jour, pourquoi pas ? Mais je pense que ce n'est pas la question qui nous est posée aujourd'hui.

Christian Perreau

Dans le projet de Clamecy, il y a des citoyens, mais il y a aussi le Conseil régional. Dans le projet de développement, le capital ne représente que 30 % du projet. 70 % sont empruntés. A Clamecy, c'est à peu près le même montage, sauf que ce n'est pas la même société. A Clamecy, c'est Abo Wind, les Allemands. Tandis que là, c'est Intervent : ils ne sont pas très favorables à un actionnariat citoyen. Mais je pense qu'il y a peut-être encore une marge de négociation.

Denis Bloin

Dire que le capital est emprunté, il y a des gens qui s'engagent à le rembourser.

Christian Perreau

Il y a 30 % apportés en capital, et les 70 autres pour cents sont empruntés.

Denis Bloin

Après, c'est donné en garantie. Les actionnaires sont la garantie du capital emprunté. L'emprunt, il y a des gens qui s'engagent à le rembourser, ce sont les actionnaires.

Aujourd'hui, c'est le montage du projet. Je ne pense pas qu'on soit là pour parler du projet de Clamecy. On est là pour générer éventuellement un autre projet plus citoyen sur notre bassin.

Christian Perreau

Je pense que si au Conseil général, ils ont pris cette... Je pense qu'il va y avoir une tentative... Qu'on ne veuille pas s'y associer...

Denis Bloin

C'est un avis tout personnel, mais ce n'est pas la question qui nous est posée.

Hicham Boujlilat

La question ne nous est pas posée directement. Mais d'un autre côté, on a une société qui a un projet, le projet avance. On a parlé des problèmes de voirie qu'on pourrait avoir. Aujourd'hui, nous avons encore la possibilité de faire entendre la voix des Cosnois. Si on veut faire pression sur cette société, sur les questions de voirie, comme on en a parlé tout à l'heure, il faut quand même qu'on mette une série d'éléments. Sur le financement participatif, l'entreprise a déjà élaboré des choix, on l'a rencontrée, mais elle n'est pas encore fermée. Il y a encore des possibilités de faire avancer. Sur le reste, vu ce qui a été voté à l'unanimité au Conseil général, il y a des protections d'espèces animales, etc. Notre rôle est de pointer, et ensuite, on verra. On a peut-être un devoir d'alerte, voir s'ils peuvent aller le plus loin possible en matière de participation citoyenne. Après, on verra. Si certaines choses sont reprises, tant mieux ! Si d'autres ne le sont pas, on aura malgré tout été entendus. Je pense que c'est le moment de le faire et qu'on peut trouver un consensus là-dessus. Ça pourrait aider par rapport à la voirie.

Michel Veneau

Je pense qu'on va prendre en compte votre demande. On fera un vœu au prochain conseil. Là, on va délibérer sur l'enquête. Par contre, au prochain conseil, il faudra qu'on rédige quelque chose et on fera un vœu dans ce sens. Il n'est pas trop tard pour le vœu, ça ne va pas démarrer demain ni en 2015. On a encore le temps de faire un vœu.

Hicham Boujlilat

On fera des allers-retours pour l'élaborer ensemble avant le conseil, d'ici au prochain conseil.

Michel Veneau

Commission environnement, M. Wickers va s'en charger. M. Perreau en fait partie.

Plus de questions. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

15. Demande d'autorisation en vue de la régularisation administrative des ouvrages de gestion des eaux pluviales de la Zac du secteur sud de Cosne-Cours-sur-Loire

Franck Wickers

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Madame la préfète de la Nièvre, par arrêté n° 2014-142-0002 du 22 mai 2014 prescrit une enquête publique en vue de régulariser et de faire évoluer les ouvrages de gestion des eaux pluviales du parc d'activité du Val de Loire. Par délibération du 2 juin 2014, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire a émis un avis favorable à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur le secteur du parc d'activité du Val de Loire. L'enquête publique a été programmée du 24 octobre au 24 novembre 2014, incluse à la mairie de Cosne-Cours-sur-Loire, siège de l'enquête, afin de permettre au public de formuler ses observations. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable concernant ce dossier et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Michel Veneau

Pas de questions ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

16. Demande de subvention « Etude habitat en centre ville »

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Comme je vous l'ai expliqué dans le cadre de la présentation de l'ordre du jour de ce conseil municipal, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite réaliser, parallèlement au travail que nous allons mener de concert avec les services de l'Etat et la communauté de communes Loire et Nohain sur le quartier Saint-Laurent, une réflexion sur l'habitat situé au centre ville. Aussi, afin de pouvoir disposer d'un état des lieux précis, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite faire réaliser un diagnostic. Celui-ci devrait permettre de préciser le périmètre de l'habitat concerné, d'avoir une appréciation générale des logements et du bâti sur le secteur, d'orienter sa réflexion sur les besoins et la priorité, de fixer les objectifs dans le temps, d'envisager le cadrage financier et d'identifier les partenaires pouvant soutenir ce projet, de déterminer le cadre de la structure pouvant porter un tel programme. Après avoir travaillé sur ce projet avec les services de l'Etat, notre commune peut prétendre à une subvention de 50 % de l'Agence nationale de l'habitat. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter une subvention et d'effectuer toutes les formalités nécessaires y afférentes.

Pascal Jaillet

Une remarque. C'est peut-être une bonne base pour réaménager les bases pour les impôts locaux, pour la taxe d'habitation ou le foncier bâti.

Michel Veneau

On va y réfléchir.

Hicham Boujlilat

C'est une étude, c'est ça ?

Michel Veneau

Non, un financement.

Hicham Boujlilat

C'est le financement pour une étude ?

Thierry Demay

C'est la demande de subvention pour faire l'étude.

Hicham Boujlilat

C'est le financement pour une étude. Le cahier des charges a été élaboré avec les services de l'Etat. On ne l'a pas avec la délibération.

Michel Veneau

Tout à fait, il a été élaboré avec les services de l'Etat. Suite au contrat de ville, on en a parlé avec Monsieur le sous-préfet. On souhaite en même temps, en parallèle, parce qu'il y a des projets de démolition d'immeubles dans le quartier Saint-Laurent... On a eu une réflexion sur le fait que certaines personnes sont seules maintenant dans ces immeubles, elles habitent des appartements qui n'ont pas été rénovés, ils sont ce qu'ils sont, ils datent des années 60. Après l'enquête, certaines personnes souhaiteraient peut-être revenir en ville. Comme elles sont seules, avec des petits appartements, elles seraient peut-être intéressées pour venir dans ce centre ville. Dans notre centre ville, comme beaucoup, les propriétaires, vous connaissez la situation, ont un commerce en dessous qu'ils louent ou qu'ils exploitent. Et souvent, ils sont partis de Cosne, ils ont construit à l'extérieur de Cosne ou sur Cosne. Les bâtiments se dégradent, à Cosne comme ailleurs. Il faut qu'on remédie à cette situation. En lançant l'opération, peut-être qu'on arrivera à mobiliser des fonds pour la réhabilitation de tous ces immeubles qui sont au-dessus des commerces, en particulier. Et d'autres maisons qui sont dans le centre ville.

Hicham Boujlilat

On est dans le cadre d'une étude. Mais ce n'est pas une étude dans le cadre du contrat de ville.

Michel Veneau

Non. C'est en parallèle.

Hicham Boujlilat

Je vois l'intérêt, c'est mon métier de base. J'étais chargé d'opération sur la dernière opération du centre ville de Cosne. Dans quel cadre elle rentre ? Comment elle s'articule par rapport aux différents travaux qui existent déjà ? Le PDH (plan départemental du Conseil général).

Michel Veneau

Ça sera en complément, un plus. Au niveau des aides après, ce sera des plus.

Hicham Boujlilat

Au niveau des aides, ça ne s'additionne pas.

Michel Veneau

Si. Il y aura des aides qui pourront s'additionner.

Hicham Boujlilat

Ça ne s'additionne pas avec le PDH. Est-ce qu'on pourra avoir connaissance du cahier des charges ? La délibération doit être rattachée à un cahier des charges.

Michel Veneau

Vous aurez tout, on ne va rien vous cacher.

Hicham Boujlilat

Comme il y a un cahier des charges, quel est le coût d'étude prévisible ? Il n'y a pas de plan de financement.

Michel Veneau

Le coût total serait de 30 000 €, avec les services de l'Etat. C'est un prévisionnel.

Hicham Boujlilat

Si on pouvait avoir le cahier des charges.

Michel Veneau

On vous le donnera. Il n'y a aucun problème.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Avez-vous des questions diverses ? Pas de questions.

Je vous remercie. Vous passez signer le cahier de délibérations. Merci de votre participation.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint

Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Martine COUCUREAU	Conseiller municipal
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Madame Josette CHEVREAU	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Monsieur Christian ASSELINEAU	Conseiller délégué
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Denis BLOIN	Conseiller délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Christophe VEYCHARD	Conseiller municipal
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller municipal
Madame Véronique LOUIS	Conseiller municipal
Madame Vérohanitra JOUY	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Madame Marie-Jeanne CORNETTE	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Pascal JAILLET	Conseiller municipal
Monsieur Joël PASSAS	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal